

The Project Gutenberg eBook of L'Illustration, No. 0056, 23 Mars 1844, by Various

This ebook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this ebook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you'll have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

Title: L'Illustration, No. 0056, 23 Mars 1844

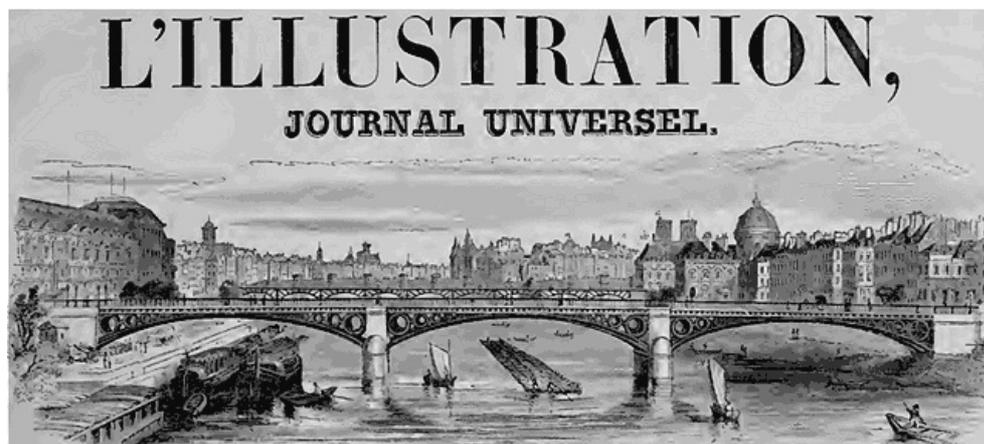
Author: Various

Release date: November 2, 2013 [EBook #44095]

Language: French

Credits: Produced by Régnald Lévesque

*** START OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'ILLUSTRATION, NO. 0056, 23 MARS 1844



Ab. pour Paris.--3 mois, 8 fr.--6 mois, 16 fr.--Un an, 30 fr.
Prix de chaque N°, 75 c.--La collection mensuelle br., 2 fr. 75.

Ab. pour les Dép.--3 mois, 9 fr.--6 mois, 17 fr.--Un an, 32 fr.
Ab. pour l'Étranger. -- 10 -- 20 -- 40

N° 0056. Vol. III.--SAMEDI 23 MARS, 1844.
Réimprimé.--Bureaux, rue Richelieu, 60.

SOMMAIRE.

Exposition des Produits de l'Industrie de 1844. *Vue extérieure des bâtiments.--Histoire de la Semaine.--La Couronne*, romance de M. E. de Lonlay, musique de madame Pauline Duchambge.--**Chemins de Fer.** *Carte des chemins de fer de France.--Courrier de Paris.--Les Plaisirs du Malheureux*, imité de Lever. *Une Gravure.--Ouverture du Musée de l'hôtel de Cluny et du Palais des Thermes.* *Triptique en bois doré et sculpté; Entrée de l'Hôtel de Cluny; Verre à boire; Vue de la Cour de l'Hôtel de Cluny; les Thermes de Julien.--Académie des Sciences.* Compte rendu.--**Petites Industries en plein vent.** *Sept Gravures.--Bulletin bibliographique.--Lettre d'un Abonné de Concarneau.--Caricature.* *Un Bal de Chiens.--Le Ballon de cuivre.* *Une Gravure.--Rébus.*

Exposition des Produits de l'Industrie de 1844.

Une grande solennité industrielle se prépare à Paris, solennité à laquelle doivent assister et concourir tous les départements de France, tout ce que l'industrie compte d'adeptes, tous ceux enfin que l'industrie a élevés, enrichis, distingués. Une exposition des produits de l'industrie doit s'ouvrir le 1er mai prochain, et durera deux mois.--Nous avons applaudi sans restriction au passage d'une circulaire du ministre du commerce relative à l'exposition des produits de l'industrie de 1844, où, après avoir donné aux préfets diverses instructions sur la formation et les travaux des jurys départementaux, il ajoute: «Les jurys, je n'en doute pas, seront heureux de pouvoir signaler les noms des industriels, chefs d'atelier ou simples ouvriers qui, par des perfectionnements ou des procédés ingénieux, auraient rendu des services à l'industrie. Ce sont là des titres honorables à la reconnaissance du pays, et le gouvernement, sur le rapport du jury central, saisira avec empressement l'occasion de mettre ces titres sous les yeux du roi.» Voilà une bonne pensée dont les chefs de l'industrie s'empresseront, il faut le souhaiter, de réaliser l'application. Nous avons trouvé un exemple frappant de cette honorable association du maître et de l'ouvrier dans le compte rendu de l'exposition de 1806. On y remarquait un envoi de fer préparé dans la Haute-Marne. Cet envoi était fait par trois personnes qui prenaient les désignations suivantes: M. Robin, propriétaire de la forge; Mathieu, fermier; Puichard, forgeron affineur qui a préparé le fer.

Cette exposition est la dixième à laquelle l'industrie ait été conviée depuis 1798, époque de la première; et l'on nous croira facilement, quand nous dirons que chaque exposition a présenté un progrès sensible sur la précédente, et que ce progrès a surtout été remarquable depuis la dernière qui ait eu lieu sous la restauration.

Nous allons présenter rapidement l'aperçu historique de ces expositions successives, nous réservant de signaler plus tard la marche générale de l'industrie en France, les améliorations de chacune de ses branches, les causes de ses progrès, les entraves qui s'opposent encore à son développement plein et entier, et les chances d'avenir qu'elle doit trouver dans un système plus perfectionné de douanes d'une part, et de moyens de transport de l'autre.



Vue des bâtiments construits pour l'Exposition de l'Industrie de 1844, dans le Grand-Carré des Champs-Élysées.

Nous ne discuterons pas ici à fond l'utilité de ces expositions. Nous savons que quelques esprits se sont vivement élevés contre ces exhibitions périodiques, prétendant que là ne naît pas la véritable émulation, et citant pour exemple l'industrie anglaise, qui est arrivée à un si haut point de prospérité sans jamais avoir eu recours au stimulant des expositions. La meilleure réponse à faire en ce cas, est de raconter ce qui existe. Certes on admettra que les meilleurs juges, en cette matière, sont ceux mêmes qui partent de tous les points de la France, pour venir concourir aux expositions. Eh bien! le nombre de ceux-là a toujours été en augmentant, comme on le verra par les chiffres que nous donnerons tout à l'heure. Depuis que les expositions ont commencé en France, plusieurs chefs-lieu de département ont suivi l'exemple de la capitale. Les étrangers eux-mêmes ont prouvé qu'ils comprenaient les avantages de cette institution féconde. Il y a maintenant des expositions à Bruxelles, à Vienne, à Naples, à Berlin, en Suède, en Russie, en Espagne même, et partout on en a reconnu l'heureuse ressource, de grands perfectionnements se sont introduits dans les procédés de fabrication, et tout a concouru à amener, en même temps que l'amélioration des produits, des baisses de prix remarquables, qui ont fait descendre, jusque dans les classes inférieures, les bienfaits de la civilisation.

Il ne faut pas se le dissimuler d'ailleurs, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre intellectuel et politique, la publicité change et bouleverse toutes les

bases économiques. La liberté d'examen et de discussion amène avec elle le progrès, à quelque branche de connaissances humaines qu'elle s'applique, et tous ces propres sujets parallèles. Les connaissances théoriques et pratiques se répandent bien vite dans les masses et viennent rapidement augmenter leur bien-être, quand on leur permet de voir, d'examiner et de juger. C'est encore là, nous devons le dire, un des immenses services de la presse. Il n'est plus, heureusement, le temps où tout homme possesseur d'un secret, d'une amélioration, tenait le plus longtemps possible la lumière sous le boisseau; et en cela il ne faisait envers les autres que ce que les autres faisaient envers lui-même. Funestes représailles qui ont aujourd'hui disparu. Aujourd'hui les progrès de l'un servent à tous, et le consommateur en profite; aujourd'hui, avec les expositions quinquennales, chaque industriel sort de sa fabrique et vient montrer à tous les fruits de son intelligence, les produits de son travail; à ses concurrents, comment et en quoi il les surpasse; aux consommateurs, par quels moyens il peut livrer à bas prix de bonnes productions; car tout le progrès est dans le prix que le producteur demande de sa chose. On n'admet pas à l'exposition le chef-d'œuvre, la pièce exceptionnelle faite pour la circonstance, et pour laquelle il n'y a pas de cours; mais une fabrication bonne et continue, qui ressort à un prix constant, pendant, comme après l'exposition.

Un dernier mot enfin sur l'utilité des expositions, au point de vue de l'instruction industrielle du consommateur. Croit-on qu'il n'y ait pas un résultat positif d'éducation obtenu quand, pendant deux mois, chacun a pu visiter en détail ces vastes salles où toutes les industries, sans exception, ont leurs représentants; où, après le coup d'œil d'ensemble, on peut étudier les détails, où la fabrication dévoile tous ses secrets, où tout est apparent, outils, matières premières, manipulations, produits, tout, excepté l'ouvrier? Le goût ne doit-il pas se former quand, par exemple, pour les meubles, pour les bronzes, on voit réunis, dans un petit espace, des spécimens de tous les styles, de toutes les époques, la chaise rustique et le fauteuil pompadour, l'acajou uni et le palissandre incrusté, le simple pavé (pendule de cabinet) et les formes les plus capricieuses, les plus maniérées du siècle de Louis XV? Oui, sans doute, en sortant de là, on a vu et on sait; on a appris de la manière la plus agréable et la moins fatigante.

La première exposition, nous l'avons dit plus haut, a eu lieu en 1798. La campagne d'Italie venait de finir, et, à cet instant de calme où la république, *comme le soleil*, prouvait elle-même son existence, il semblait qu'une ère de paix, de force et de richesse dût enfin se lever pour la France. Il fut décidé qu'on célébrerait par une fête splendide l'anniversaire de la république, et François de Neufchâteau eut l'heureuse idée de consacrer cet anniversaire par une exposition des produits de l'industrie; c'était inaugurer dignement la paix; et, cependant, nous devons le dire, cette exposition imprévue, il est vrai, mais venue après des années orageuses, quand les hommes de cœur et d'intelligence étaient sous les drapeaux, et défendaient la patrie aux frontières avant de la servir à l'intérieur, cette exposition ne fut pas brillante. On en rehaussa l'éclat par les cérémonies imposantes de son ouverture. Ce fut vraiment une fête nationale, à laquelle le peuple s'associa avec enthousiasme: il y voyait la réhabilitation du travail et la possibilité de s'élever, dans le champ paisible de l'industrie, aux mêmes honneurs, à la même importance sociale que ceux de ses frères, qui arrosaient de leur sang les champs de bataille.

Cette exposition dura trois jours, et rien ne peut rendre l'aspect animé que présenta pendant ces trois jours *le temple de l'Industrie* (style de l'époque). Le gouvernement avait demandé que le jury lui désignât les douze exposants des produits les plus remarquables; le choix du jury s'arrêta sur les noms suivants, que nos lecteurs reconnaîtront, car depuis cette époque, quelques-uns ont encore grandi; c'étaient MM. Bréguet, horlogerie; Lenoir, instruments de mathématiques; Didot et Herman, typographie; Clouet, acier; Dilh et Guérard, tableaux en porcelaine; Desarnon, cheminées; Conté, crayons; Gremont et Barré, toiles peintes; Potter, faïence; Paye fils, Deharme, tôle vernie; Julien, coton filé à la mécanique.

Le ministre de l'intérieur, en rendant compte de cette exposition, disait: «L'exposition n'a pas été très-nombreuse; mais c'est une première campagne, et cette campagne a été désastreuse pour l'industrie anglaise. Nos manufactures sont les arsenaux d'où doivent sortir les armes les plus funestes à la puissance britannique.» Telle était en effet la tendance de l'époque; et n'est-ce pas ce qu'on pense, ce qu'on cherche, ce qu'on désire encore aujourd'hui?

La seconde et la troisième exposition eurent lieu en 1801 et 1802, sous le ministère de Chaptal. On sentait déjà renaître l'industrie; le nombre des exposants a doublé en 1801, et quintuplé en 1802. Presque toutes les branches y sont représentées, et, si l'on entrevoit la possibilité de résultats plus beaux,

on peut du moins déjà se rendre compte du progrès amené par trois années de calme. A l'exposition de 1801, on décerna douze médailles d'or, vingt médailles d'argent, et trente, médailles de bronze. Ternaux, Mongolfier eurent la médaille d'or. Mais un fait bien caractéristique et qui prouve combien peu encore à cette époque on savait apprécier le travail des machines et les résultats qu'on pouvait en espérer, c'est que Jacquart, l'immortel Jacquart reçut une médaille de bronze, «pour un mécanisme, dit le rapport du jury, qui supprime, dans la fabrication des étoffes brochées, l'ouvrier appelé tireur *de lacs*.» Tout le monde sait aujourd'hui ce qu'est le métier de Jacquart, et a pu apprécier l'immense révolution que son adoption a causée dans la fabrication lyonnaise principalement.

L'exposition de 1806 fut beaucoup plus brillante. Ce que l'on y remarqua surtout, ce furent les châles imités de Cachemire, industrie qui a toujours été en se perfectionnant depuis, et qui est arrivée aujourd'hui à un degré tel qu'il faut une grande attention, et nous dirons presque des connaissances spéciales, pour distinguer un tissu français d'un tissu indien.

L'exposition de 1806 fut la quatrième; elle dura dix jours, et réunit 1,422 exposants. Les tissus de toute espèce furent la partie vraiment importante de cette exposition. La laine, les draperies, les soieries, les colonnades y prirent un développement prodigieux. On avait acclimaté en France les moutons mérinos; Lyon, qui avait pu enfin, à l'ombre de la paix, réparer les désastres que lui avaient causés la révolution, Lyon arrivait avec les produits de sa fabrication; Tarare et Saint-Quentin présentaient des mousselines d'une beauté et d'une perfection incomparables; Mulhouse, qui est encore aujourd'hui une des premières villes industrielles du royaume, exposait ses toiles peintes et ses cotonnades. De tous côtés l'industrie avançait d'un pas rapide; les encouragements ne lui manquaient pas; l'homme qui tint pendant quinze ans le sceptre de la France avait compris qu'en même temps qu'il faisait respecter la patrie au dehors par la force des armes, il devait établir sa suprématie industrielle au dedans; aussi, sous son impulsion magique, les arts se perfectionnèrent, les inventeurs étaient distingués, la lutte avec l'Angleterre se faisait plus acharnée et avec plus de succès, et quand il tomba, l'élan était donné et ne devait plus être arrêté. La France était désormais assez riche pour ne pas ralentir sa fabrication, tout en payant plusieurs milliards de contributions de guerre et d'indemnités; elle pouvait racheter son passé, ce passé brillant et glorieux, dont on voulut un jour lui faire honte, et acquérir le droit de continuer son œuvre pacifique et de devenir grande dans la paix comme elle l'avait été dans la guerre.

Un intervalle de treize ans sépare la quatrième et la cinquième exposition. Cette dernière eut lieu en 1819 sous le ministère Decazes. Le nombre des exposants s'élevait à 1,662. La restauration avait décidé que les expositions se succéderaient à des intervalles inégaux, mais qui n'excéderaient pas quatre ans. Celle de 1819 dura un mois. Les produits qui attirèrent plus spécialement l'attention du public furent les lainages. Les économistes purent constater d'immenses progrès, qui tous convergeaient vers l'amélioration du sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Les bonnes étoffes de drap et leur bas prix les mettaient à la portée de tous, et l'un pouvait entrevoir le moment où le paysan le plus pauvre aurait toujours dans son bahut un vêtement de rechange, et sa ménagère des robes solides et propres.

Les châles témoignèrent aussi de la perfection des procédés mécaniques employés pour les confectionner. La production et le travail de la soie, arrivés à un grand développement, assuraient à Lyon le marché général des tissus de soie.

Les expositions de 1825 et de 1827, qui eurent lieu sous le ministère Villèle, furent tout ce qu'avait promis celle de 1819; les arts métallurgiques et chimiques s'y distinguèrent par la variété, la solidité et le bon goût de leurs produits.

De 1827 à 1831, l'industrie eut à traverser une époque de crise, qui ne lui permit pas de venir étaler ses produits. Cependant il était impossible de renoncer à une institution qui avait déjà amené avec elle tant d'utiles résultats. Aussi, dès que le gouvernement nouveau, maître enfin de sa position, reconnu par les gouvernements étrangers, tranquille sur l'extérieur, voulut se rendre compte de l'état industriel de la France, il convoqua les fabricants à une exposition solennelle qui devait durer deux mois; 2,447 exposants répondirent à cet appel. Le président du jury disait dans son discours au roi, en lui présentant ceux sur lesquels le jury appelait les récompenses: «C'est surtout, dans les sept années qui viennent ne s'écouter, que l'industrie française s'est avancée à grands pas. Nos usines se sont multipliées et agrandies; nos machines se sont perfectionnées; notre fabrication, en s'améliorant, s'est faite à plus bas prix; nos relations se sont étendues; des arts nouveaux même ont

pris naissance. Aussi l'exposition de 1834 remportera-t-elle de beaucoup sur celles qui l'ont précédée, et laissera-t-elle de profondes traces, de longs et féconds souvenirs dans les esprits.» Il aurait pu ajouter: «La marche de l'industrie en France depuis cinquante ans, et l'histoire des expositions qui se sont succédé depuis 1798, nous donnent la conviction que la prochaine exposition présentera encore un aspect plus remarquable.»

C'est en effet ce qui eut lieu. L'exposition de 1839 fut la plus brillante de toutes. Toutes les espérances qu'avaient fait naître les expositions précédentes, celle-là les réalise. Cinquante usines construisent des machines à vapeur; on voit les machines à papier continu, le métier à la Jacquart perfectionné, d'excellents chronomètres; tout s'améliore, la fabrication des aiguilles, les bougies stéariques, les glaces, les cristaux, la lithographie, la soudure du plomb, la galvanisation du fer, etc. Que sera donc l'exposition de 1844? Tout fait espérer qu'elle sera digne de ses devancières, en les surpassant.

Voici quelques chiffres qui donnent l'histoire statistique de ces expositions.

Année	Expositions.	Nombre des Exposants.	Médailles accordées.
1798	1re	110	26
1801	2e	220	69
1802	3e	510	119
1806	4e	1,122	119
1819	5e	1,662	360
1823	6e	1,618	470
1827	7e	1,795	425
1834	8e	2,117	697
1839	9e	3,381	805

En 1839, le département de la Seine, seul comptait 2,619 exposants. Cette année, le nombre s'en élève à près de 3,000.

La première exposition eut lieu au Champ-de-Mars, cet emplacement révolutionnaire, qui a vu tant de fêtes nationales; la seconde et la troisième, dans la cour du Louvre; la quatrième, sur la place des invalides. Celles de 1819, 1823 et 1827, dans la cour et dans la partie des bâtiments du Louvre qui avoisinent la colonnade. Celle de 1834 eut lieu sur la place de la Concorde, dans quatre bâtiments séparés. Mais le nombre des exposants augmentant toujours, on sentit le besoin d'avoir un emplacement plus vaste, et on construisit un édifice temporaire dans le grand carré des Champs Élysées. C'est là qu'eut lieu l'exposition de 1839. C'est encore là que cette année l'industrie aura sa fête.

Le palais de l'industrie forme un quadrilatère, composé de quatre galeries ayant ensemble 16,000 mètres carrés de superficie; la cour intérieure a elle-même 6,000 mètres carrés, et cette année, par une heureuse amélioration, on a décidé qu'elle serait couverte comme les galeries. Les exposants auront donc 22,000 mètres carrés à couvrir de leurs produits. La construction coûtera environ 600,000 francs. Ce chiffre seul répond à ceux qui demandent pourquoi ne pas élever un édifice permanent pour l'industrie. Un bâtiment convenable et assez spacieux coûterait de 4 à 5 millions, et ne servirait qu'une fois tous les cinq ans. Qu'en ferait-on dans l'intervalle? Avec une destination aussi spéciale, il serait difficile de l'utiliser, et l'intérêt du capital de construction serait bien supérieur à la somme qui est nécessaire tous les cinq ans.

Un mot sur la manière dont *l'Illustration* doit aborder l'exposition des produits de l'industrie de 1844. On n'attend pas de nous un compte rendu très-détaillé des divers produits. C'est la tâche des journaux spéciaux qui sont créés pour cette solennité. Notre cadre d'ailleurs ne se prêterait pas à cette vaste entreprise. Mais nous donnerons à nos lecteurs des aperçus historiques sur chacune des branches de l'industrie et des dessins aussi nombreux que possible, accompagnés d'un texte descriptif et explicatif, en ayant soin de choisir les appareils les plus ingénieux et les produits les plus remarquables. Les français, d'ailleurs, ont à un haut degré le génie de l'art du dessin; ils brillent par le bon goût, et à ce point de vue, les dessinateurs de *l'Illustration* auront une ample moisson à recueillir, et nos lecteurs verront passer sous leurs yeux les modèles les plus riches et les plus perfectionnés de tout ce qui constitue le *comfort*, de tout ce qui, sous une forme agréable, a un but utile.

Histoire de la Semaine.

Cette semaine a vu épuiser la série des discussions prévues qui devaient

nécessairement faire poser de nouveau la question de cabinet. Le ministère a franchi ces obstacles, résiste à ces épreuves avec l'aide d'une majorité qui, tout en le laissant vivre, ne s'est montrée ni assez forte ni assez résolue pour lui pouvoir donner la garantie que le bail nouveau qu'elle lui accorde sera bien long, et que dans telle circonstance, imprévue sans doute, mais prochaine peut-être, elle ne disposera pas du banc ministériel en faveur de tel autre prétendant qui lui est au fond plus sympathique. La première question qui s'est présentée a été celle que faisait naître la proposition de M. Combarel de Leyval sur le vote par division. Combattue dès l'abord par les organes ministériels, elle n'avait obtenu les honneurs de la lecture publique qu'à la minorité stricte de trois bureaux sur neuf, et encore, dans ces trois bureaux, n'avait-elle vu ses partisans remporter qu'à une ou deux voix sur ses adversaires. Samedi dernier, développée en séance publique par son auteur, qui a fait preuve de modération et de convenance, elle a conquis un assez bon nombre de partisans nouveaux: deux épreuves ont été déclarées douteuses par les secrétaires, et le scrutin secret, auquel on a été forcé de recourir, a donné pour résultat 174 boules blanches contre 181 boules noires. Or, si l'on veut bien tenir compte de la persuasion où étaient plusieurs des votants que si cette proposition n'était pas une cousine des dernières appréciations du bureau de la Chambre, elle pouvait du moins être interprétée ainsi par le public; si on veut remarquer qu'elle était comprise de cette manière par un des honorables secrétaires, qui avait annoncé d'avance qu'il déposerait sa démission entre les mains du président de la Chambre si la proposition était prise en considération, on reconnaîtra que la majorité de quatre voix a tenu à peu de chose. Et cependant des membres du centre gauche qui ont personnellement le courage de leurs opinions, mais qui savent combien certaines consciences sont timides, tout en se montrant fort désireux que le vote pût toujours être sûrement constaté, avaient fait ressortir les inconvénients qu'à leurs yeux ce mode présentait dans la pratique. La division, disaient-ils, est une opération d'une extrême lenteur, et dont l'exactitude, quant aux résultats numériques, a été elle-même plus d'une fois contestée dans le parlement anglais. Elle exerce d'ailleurs, par la solennité même de l'épreuve qu'impose l'obligation d'aller se réunir de sa personne à ses adversaires habituels, un effet d'intimidation qui laisserait peu de liberté aux caractères faibles, et qui les contraindrait presque toujours, même contrairement aux inspirations de leur conscience, à ne pas quitter le gros du parti auquel ils appartiennent. Il faut bien moins de courage pour se lever un instant de sa place que pour passer dans un autre camp avec un grand éclat. Imposer une pareille obligation chez nous, c'est ne pas mesurer les lois aux tempéraments et aux mœurs. Malgré tout, on a vu combien peu s'en est fallu que cette proposition ne fût prise en considération. Nous devons dire aussi que si elle a pu trouver quelques censeurs, non de son esprit, mais de sa forme, parmi les amis de son auteur, elle a été appuyée par quelques-uns de ses consciencieux adversaires, qui tiennent, dans un sage esprit, à la dignité du parlement, et qui veulent, comme l'un d'eux, M. Denis, l'a dit avec originalité à la tribune, que 2 et 2 fassent toujours 4 et ne puissent jamais faire 5 sous l'influence et la pression d'une majorité dominatrice. Il est donc bien évident pour nous, il l'est, nous le croyons, pour tout le monde, qu'il y a dans la Chambre une immense majorité qui appelle de ses vœux un mode sûr et irrécusable de constater les votes. Ce n'est point sur cette nécessité qu'on a voté l'autre jour, mais encore sur une question devenue ministérielle par la force des choses.

Deux jours après, lundi dernier, la lice était ouverte de nouveau, mais cette fois il n'y a point eu engagement. M. Lac rosse est venu développer la proposition dont certains faits de corruption électorale, certaines lacunes dans notre Code pénal, et aussi des entraves, le plus souvent insurmontables, à la poursuite, l'avaient, ainsi que ses collègues MM. Gustave de Beaumont et Leyrand, déterminé à saisir la Chambre. Le système des auteurs de la proposition est celui-ci: faculté pour tout électeur inscrit de poursuivre, en se portant partie civile et sans autorisation préalable du conseil d'État, le fonctionnaire contre lequel il croira avoir à fournir des preuves de corruption, et par contre, pénalité sévère, amende considérable contre tout plaignant dont la dénonciation n'aura pas été admise par le tribunal saisi. Le ministère a dit qu'il ne s'opposait nullement à la prise en considération de cette proposition; mais que plus tard, et lors de la discussion définitive, il se réservait, tout en adoptant la dernière mesure, de combattre la première, c'est-à-dire la dispense d'obtenir, préalablement à toute poursuite, une autorisation du conseil d'État. M. de Beaumont a fait observer que la proposition ainsi amendée amènerait un résultat tout contraire à celui que doivent poursuivre les hommes de bonne foi, et rendrait, sans compensation aucune, les poursuites encore plus rares, puisqu'elles deviendraient plus périlleuses sans devenir plus possibles. La discussion en est demeurée là; chacun a voté la prise en considération de la proposition, ses partisans dans l'espoir de la faire triompher, ses adversaires dans la pensée qu'il était moins embarrassant de la faire avorter plus tard que de la combattre dès l'abord ouvertement.

Dans cette même séance a commencé la discussion sur le crédit demandé pour complément de fonds secrets. Chaque année c'est là un vote sur le résultat duquel les chefs de l'opposition portent toute leur attention et concentrent tous leurs efforts; cette fois aucun d'eux n'a cru même devoir monter à la tribune; MM. Edilon Barrot et Thiers sont restés à leurs bancs comme M. Berryer était demeuré, à Marseille. La tribune a été occupée le premier jour par M. Ferdinand Barrot, qui, avocat distingué, orateur exercé, a eu le bon goût de demeurer dix-huit mois à la Chambre, de la bien étudier avant de venir à la tribune lui demander des applaudissements qu'un homme de talent a d'autant plus de chances de recueillir qu'il a montré moins d'impatience à courir après. La Chambre l'a écouté avec une grande attention et avec une faveur qui ne s'est pas manifestée seulement sur les bancs où siège l'orateur. Son nom lui imposait des obligations auxquelles il s'est montré en mesure de faire honneur.--Après lui est venu M. Ledru-Rollin, qui a reproduit une thèse développée déjà à la tribune avec plus de ménagements peut-être par son prédécesseur à la députation du Mans, Garnier-Pagès, et dans la presse par M. de Lamartine. Personne n'a oublié un remarquable article publié cet été dans *le Bien public*, dans lequel le député de Macon, passant en revue les ministères qui se sont succédé, faisait voir en eux des marionnettes qu'une même main avait conduites, qu'un même fil caché ou un même système avait, à leur insu, malgré eux, fait mouvoir. M. Ledru-Rollin a développé à la tribune ce même thème, non sans être fréquemment interrompu et sans être rappelé, par M. le président, dans les limites parlementaires. M. Ledru-Rollin devait s'attendre à ces interruptions et à ces admonestations; mais ce qui a paru le surprendre, ç'a été d'entendre M. de Lamartine, lui succédant, déclarer qu'il ne le suivrait pas sur ce terrain *inconstitutionnel*. Du reste M. Ledru-Rollin n'a bientôt eu rien à envier à personne: chaque fraction de la chambre et de l'opinion publique a successivement passé sous les verges de l'illustre orateur. La gauche, le centre gauche, l'opinion conservatrice, ont tour à tour été l'objet de sa censure éloquente, et comme il s'est exclusivement attaché à blâmer la conduite tenue par chacun, sans toutefois laisser entrevoir celle qu'il voudrait qu'on suivit, il en est résulté que, quand il a dit en terminant: «Jusqu'à l'avènement de nos principes, nous resterons sur la réserve,» personne au centre, personne aux extrémités n'a su se rendre bien compte, ni de l'époque vraisemblable de cet avènement, ni de la nature de ces principes, ni de la durée probable de cette réserve. Le ministère, pour la première fois peut-être, a pensé qu'il pouvait sans inconvénient laisser un discours de M. de Lamartine sans réponse, car on ne saurait donner ce nom à quelques phrases assez dédaigneuses que M. Guizot a prononcées de son banc et qui n'avaient évidemment pour but que d'encadrer celle-ci, sur laquelle il a particulièrement pesé: «L'honorable préposant, au moment où le cabinet du 24 octobre s'est formé, ne pensait pas qu'il fût impropre à l'œuvre dont il s'était chargé; car pendant deux ans l'honorable préposant lui a prêté son appui.»--Le lendemain, M. Isambert a appelé la discussion et provoqué les explications du ministère sur certains actes, sur certaines publications dont un grand nombre de prélats se sont tout récemment rendus auteurs. Nous avons déjà parlé du mémoire adressé au roi par MM. les archevêques et évêques de la province de Paris et de la promotion postérieure de l'un des signataires, M. l'évêque de Versailles, au siège archiépiscopal de Rouen. Les circonstances rapprochées ont été le texte de reproches adressés à M. le ministre des cultes. L'orateur a signalé également deux nouveaux mémoires rédigés, l'un par les prélats de la province de Tours, l'autre par les prélats de la province de Lyon, nonobstant la déclaration d'illégalité publiée dans *le Moniteur* à l'occasion du premier mémoire. Dans toutes ces protestations, c'est, a-t-on dit, le même oubli des prescriptions de la loi, la même absence de modération, la même violation de toutes les convenances et de celles surtout que devraient imposer à des évêques la religion bien comprise, la charité bien entendue. L'orateur a vu, dans la conduite du gouvernement, une sorte d'encouragement, involontaire sans doute, mais dangereux, à une persistance déplorable de la part du haut clergé dans la voie où il s'est engagé. M. Martin (du Nord), que sa qualité de ministre des cultes appelait inévitablement à la tribune, n'était pas malheureusement l'homme que réclamait la situation. Il a sans doute cherché à justifier quelques actes que M. Isambert avait pu présenter comme imprudents et faibles; mais il fallait surtout faire entendre de nobles et fermes paroles qui traçassent la limite de leurs droits et les exigences de leurs devoirs aux hommes, quoique élevés qu'ils soient, qui seraient tentés de les dépasser et de les méconnaître. M. Martin (du Nord) n'y a pas réussi; mais M. Dupin aîné, montant après lui à la tribune, a largement suppléé à cette insuffisance, et a prononcé un discours dont la mesure, la convenance, l'élévation et la fermeté, ont concilié à l'orateur les suffrages de l'assemblée tout entière et ont provoqué les applaudissements à maintes reprises. Il a fait entendre de nobles plaintes contre la croisade dont un prince de l'Église, M. le cardinal-archevêque de Lyon, a le premier donné le signal, contre la flétrissure que M. l'évêque de Châlons avait voulu infliger à un arrêt de la justice, dans une lettre adressée à un abbé condamné par elle, M. Combalot; il a dit que, dans d'autres temps, le clergé avait pu menacer les rois,

mais qu'aujourd'hui il va plus loin encore, en menaçant l'enfance elle-même, à laquelle il veut retirer les aumôniers.

«Les évêques, a-t-il dit en terminant, n'auront point raison, par la violence, d'un gouvernement qu'on ne confesse pas, et il faudra bien qu'eux-mêmes, s'ils laissent en oubli les devoirs de la religion, se soumettent du moins comme tous les citoyens aux lois de l'État.»--M. de Carné est venu développer cette pensée, que toutes les lois qui réglaient autrefois les rapports du clergé avec l'État avaient été abrogées par nos grandes rénovations politiques; que le droit de l'ancien régime, le droit parlementaire, avait succombé avec la monarchie de Louis XVI; que la loi de germinal an X ne pouvait plus être invoquée après la révolution 1830, et qu'il était temps qu'une législation nouvelle vint régler, dans un nouvel esprit, ces rapports, et faire entrer le prêtre, suivant son expression, dans la communion constitutionnelle. Nous ne savons si cette thèse, avec les conséquences qu'elle entraînerait, serait bien du goût et de l'intérêt du clergé catholique. La première conséquence serait nécessairement que le clergé cesserait d'être un corps de fonctionnaires publics, et par conséquent d'être salarié par l'État; que la liberté sans limites qui lui serait laissée entraînerait par contre la liberté illimitée des cultes comme la liberté de conscience; ce qui implique non-seulement la liberté des cultes que la charte appelle reconnus, mais de tous les cultes qu'il plairait à la croyance de chacun de reconnaître et d'inventer. A coup sûr, sous ce régime, un déiste ne serait plus condamné, comme on l'a vu récemment, en cour d'assises, à un long emprisonnement et à une lourde amende; mais nous répugnons à croire que la somme des avantages égalât celle des inconvénients, et nous sommes surtout portés à penser, nous le répétons, que les intérêts du culte catholique recevraient, une rude atteinte de ce principe largement et sincèrement appliqué. La Chambre a écouté M. de Carné avec une attention scrupuleuse, mais sans manifester la moindre adhésion à sa pensée.--Il y avait loin de ces discussions à celle des fonds de police. La Chambre aussi n'a pu y revenir, malgré les efforts de M. Jules de Lasteryrie qui est monté à la tribune pour motiver, et qui l'a fait avec talent, un amendement proposé par lui et réduisant le crédit demandé de 50,000 fr. Le débat n'a pu se réengager; mais au vote la lutte a été la même, et l'amendement n'a été rejeté, par assis et levé, qu'à une très-faible majorité. Au scrutin sur l'ensemble de la loi il s'est trouvé 225 voix contre 169; mais il faut une opposition bien tranchée pour refuser tout complément de fonds secrets, et bon nombre de partisans de l'amendement ont, après son rejet, cru devoir accorder le crédit demandé.

La situation qu'a mise en lumière le discours de M. Dupin, et qui depuis ce jour-là même semble s'être aggravée encore, rend peut-être plus difficile et rend à coup sûr plus urgente la loi sur l'enseignement. La commission de la chambre des pairs chargée de l'examen du projet a nommé pour son rapporteur M. le duc de Broglie. Le choix est une garantie que ce travail dont la Chambre recevra prochainement la communication sera en rapport avec l'importance de la question soumise à ses délibérations.

Quant à la chambre des députés, elle a quitté les lois et les propositions purement politiques pour aborder une loi d'organisation militaire, la loi du recrutement. Déjà examinée par elle 1841, mais qui lui revient après les changements que la chambre des pairs a proposé d'y introduire en 1843. La question a été examinée récemment dans ce journal. Après le vote, nous dirons le parti que la chambre des députés a définitivement adopté sur les points principaux de la matière; sur les moyens de régler le remplacement, de parer à ses abus, et d'organiser une réserve réelle et puissante.--Ajoutons, pour en finir avec les débats parlementaires, qu'un député, M. Chapuys de Montlaville, vient de déposer une proposition tendant à faire exempter de tout droit de timbre les journaux et feuilles périodiques.

On a reçu d'Espagne la confirmation de la mise à mort du colonel Bonet et de vingt-quatre officiers de l'armée et de la police ayant fait partie de son corps. Ces malheureux ont été fusillés par derrière, par l'ordre de ce Roncali que nous avons déjà vu faire procéder à une pareille boucherie, et qui ne laisse pas échapper une occasion de prouver qu'il n'était qu'un imposteur hypocrite quand, défendant Diego Leon, il disait qu'il ne pouvait comprendre la nécessité de verser le sang pour cause politique. Ce même homme sert aujourd'hui de bourreau en Espagne, et la fumée des fusillades qu'il commande, semble, dans sa pensée, devoir être comme un encens agréable à la reine Christine. Il lui fait injure, nous n'en pouvons douter. Les députés progressistes, arrêtés en flagrant délit de conspiration, disait-on, attendent toujours en prison qu'on ait trouvé des preuves contre eux ou qu'on ait prononcé leur élargissement.--Un des griefs de l'Espagne contre le Maroc est la mise à mort d'un consul espagnol exécuté par ordre de Nadji-Murad, gouverneur de Maraguon, une des provinces de l'empire. *Le Correspondant* nous apprend que ce consul était français d'origine, né à Marseille, nommé Victor Darmon, et âgé de vingt-huit

ans. Ce journal reproche au consul de France à Tanger, M. de Nion, d'avoir refusé d'intervenir pour son compatriote autrement que par une représentation collective signée de tous les consuls européens. Ces assertions ont besoin d'être vérifiées, car il serait étonnant, comme on l'a déjà fait observer, de voir organiser des missions pour l'affranchissement des noirs dans le Maroc, et d'y montrer tant d'indifférence à l'égard des blancs.

Le ministère grec est en dissolution à la suite d'un vote de l'assemblée nationale, qui a repoussé, par les inspirations des ambassadeurs de France et d'Angleterre, le principe de l'élection des sénateurs. A un premier vote, sur la question savoir s'ils seraient élus par la nation ou nommés par le roi, les forces s'étaient exactement balancées, et il s'était trouvé 98 voix d'un côté et 98 de l'autre. Après un ajournement, un nouveau scrutin a donné 112 voix à la nomination royale; l'élection n'a plus compté que 92 partisans. La même majorité a décidé que les sénateurs seraient nommés à vie et non pas pour dix années seulement. Ce résultat a amené la démission de M. Metaxa, président du cabinet et ministre des affaires étrangères, et de M. Shynas, ministre des affaires ecclésiastiques. Du reste, ce déchirement n'est rien auprès des difficultés que va soulever l'article 39 de la constitution voté à l'unanimité par l'assemblée, et ainsi connu: «Tout successeur au trône doit nécessairement professer la religion orientale du Christ.» Cet article, en contradiction manifeste avec le traité de 1832, constitutif du royaume de Grèce, place les frères du roi Othon dans l'alternative, ou d'apostasier, ou de perdre les droits éventuels qui leur sont assurés par les trois puissances protectrices.

Washington vient d'être témoin d'une épouvantable catastrophe. Le capitaine Stockton avait invité deux cents gentlemen et deux cents ladies à une fête qu'il leur avait préparée à bord du magnifique steamer qu'il commande, *le Princeton*. Le président et sa famille, les ministres, plusieurs ambassadeurs étrangers, des sénateurs et des députés s'étaient rendus à cette invitation le 28 février. Chacun se promettait une journée délicieuse; à une heure on était passé à bord du bâtiment. Après un salut de vingt et un coups de canon, tiré avec les petites pièces, on chargea la grosse pièce pour faire voir aux dames le mouvement d'un boulet deux cent trente livres sur l'eau. Elles étaient toutes sur le pont et au premier rang. Un fit feu, et le boulet parcourut la distance en exécutant une douzaine de ricochets sur la mer. On descendit ensuite dans la cabine, on but du champagne; la gaieté régnait partout. Comme le vaisseau retournait à terre, le ministre de la marine demanda qu'on fit charger de nouveau la grosse pièce. On monta sur le pont, et on fit un cercle autour du canon pour voir les préparatifs. La pièce chargée, on fit feu; la pièce éclata par la culasse, et MM. Upshur, ministre de l'intérieur; Giliner, ministre de la marine; Maxey, député du Maryland, et quelques autres, tombèrent morts sans avoir proféré un seul cri. Il y eut aussi plusieurs autres hommes gravement blessés. Aucune femme n'a été victime de cet effroyable événement. Au moment où il portait la mort sur le pont, plusieurs personnes demeurées dans la cabine y faisaient entendre des chants et, comme l'explosion eut lieu précisément au moment où le mot *Washington* était prononcé, trois salves d'applaudissement retentirent, et des cris de joie se marièrent aux cris de mort.

La banque de France vient d'adopter une mesure sans profit sans doute pour elle, mais qui offrira des facilités réelles au public: c'est la création de billets de 250 francs. Cet établissement a compris que le privilège dont il jouit, les avantages qui lui sont assurés, lui imposent la condition de ne pas toujours envisager uniquement ses intérêts, mais de tenir compte aussi des besoins et des convenances du commerce et des citoyens. On a beaucoup parlé de l'abaissement du taux de ses escomptes. On s'occupe beaucoup aujourd'hui de la nécessité de réduire l'intérêt de la rente 5 pour 100. Ces deux mesures seront-elles prises en même temps et doivent-elles être prochaines?

L'Académie des Sciences n'avait pas, elle, comme sa sœur l'Académie française, à disposer de deux fauteuils, mais seulement de deux brevets de membres correspondants, l'un dans la section de zoologie, l'autre dans la section de chirurgie. M. Charles Bonaparte, prince de Canino, a été élu dans la première; M. Brodie, de Londres, dans la seconde.

L'ouverture du cours de M. Quinet a eu lieu mercredi dernier, au Collège de France, en présence d'un auditoire plus nombreux que l'amphithéâtre ne pouvait le contenir. Ceux qui ont pu assister à cette leçon de l'excellent professeur ont été témoins aujourd'hui du plus grand succès que la poésie ait jamais obtenue dans une assemblée.

Le 8 de ce mois, le roi de Suède, Bernadotte dont *l'Illustration* a tout récemment donné un article, a succombé à l'attaque apoplectique contre les effets de laquelle sa vigoureuse organisation a lutté pendant six semaines. Son fils a immédiatement pris les rênes du gouvernement.--Plusieurs journaux ont

annoncé la mort de M. Pradt à l'âge de quatre-vingt sept ans. Ils auraient pu ajouter pour épargner toute confusion à leurs lecteurs que le défunt était l'oncle du fameux abbé de Pradt, ancien archevêque de Malmes, mort lui-même en 1837.--La tombe s'est également fermée sur le lieutenant-général Papol dont la vie militaire a été éclatante et bien remplie, et sur un des plus braves de l'empire, sur un des cœurs les plus pourvus de nobles et généreux sentiments, le colonel de Rocqueville, qui s'est éteint, épuisé par les souffrance que de profondes blessures lui avaient léguées. Que sa mémoire reçoive aujourd'hui nos regrets! Mais nous rendrons un autre hommage à ces deux vieux débris d'une époque de gloire.

Paroles de M. H. DE LONJAY. **LA COURONNE** Musique de M^{lle} Pauline DUCHASSE.

Andantino.

CHANT. *P* Ri - ches bro - de -

PIANO.

ri - - es N'é - ga - - leraient pas L'her - be des prai - ri - - es Que foulent mes

pas Cou - ron - ne de rei - - ne Cache bien des pleurs Je gar - de sans pei - - - -

ne Cou - ron - ne de fleurs Je gar - de sans pei - - - - ne La cou - ron - ne de fleurs.

2^e Couplet. Je suis sans no - bles - se Sans fief sans tré - sor Mais j'ai la jeu - nes - se Qui vaut mieux en - cor. Cou - ron - ne de

rei - ne Cache bien des pleurs Je gar - de sans pei - ne Cou - ron - ne de fleurs Je gar - de sans pei - - ne La cou - ron - ne de fleurs.

3^e Couplet. No - ble de - moi - - - - - se Pa - lit nuit et jour A l'om - bre cru - - - - - e D'un ro - yal a - - - - - mour. Cou - ron - ne de

rei - ne Cache bien des pleurs Je gar - de sans pei - ne Cou - ron - ne de fleurs Je gar - de sans pei - - ne La cou - ron - ne de fleurs.

Précédés d'É. Derances.

(Agrandissement)

Riches broderies
N'égaleraient pas
L'herbe des prairies
Que foulent mes pas.
Couronne de reine
Cache bien des pleurs.
Je garde sans peine
Couronne de fleurs
Je garde sans peine
La couronne de fleurs.

2e COUPLET

Je suis sans noblesse
Sans fief sans trésor
Mais j'ai la jeunesse
Qui vaut mieux encor.
Couronne de reine
Cache bien des pleurs

Je garde sans peine
Couronne de fleurs
Je garde sans peine
La couronne de fleurs.

3e COUPLET

Noble demoiselle
Pâlit nuit et jour
A l'ombre cruelle
D'un royal amour.
Couronne de reine
Cache bien des pleurs
Je garde sans peine
Couronne de fleurs.
Je garde sans peine
La couronne de fleurs.

Procédés d'E. Duverger.

Chemins de Fer.

Nous avons donné l'année dernière (page 123, tome 1er) aux lecteurs de *l'Illustration* un aperçu de la loi du 11 juin 1842, qui a été comme l'inauguration de la construction des chemins de fer en France, ou qui, tout au moins, a servi à dégager la question de ces grandes voies de communication des nuages qui l'obscurcissaient. Elle a fixé les esprits indécis et a mis un terme aux doléances et aux exagérations des partisans exclusifs, soit de l'État, soit des compagnies. On se rappelle le principe et le mécanisme de cette loi, que nous avons résumés ainsi: «Cession des terrains par les communes, construction par l'État, exploitation par les compagnies; fortune locale, fortune générale, fort une privée: tels sont les trois éléments mis en jeu pour arriver à la réalisation d'une des plus grandes œuvres des temps modernes.» Telles étaient, du moins à l'époque où nous écrivions ces lignes, les conséquences, acceptées à peu près par tous, de la loi du 11 juin. L'administration des ponts et chaussées trouvait à appliquer son personnel, le corps le plus savant et le plus habile constructeur de l'Europe; et l'industrie privée arrivait, avec ses capitaux et son génie commercial, imprimer la vie et le mouvement à ces grandes constructions. Dans ce temps-là, l'esprit public paraissait satisfait, on était généralement content de la part faite à chacun; il semblait sage et utile à la plupart que l'industrie ne fût pas livrée à ses propres forces, que l'administration ne se mêlât pas à l'exploitation autrement que pour la réglementer. L'intérêt du public qui voyage paraissait suffisamment sauvegardé. En un mot, cette loi comme toutes les lois de transactions venues après de longs débats, avait calmé les esprits et fait naître de grandes espérances; et nous devons avouer que, pour notre part, nous vous étions un des plus chauds partisans de cette transaction, et nous l'avons regardée comme le commencement d'une ère nouvelle, pour la prospérité industrielle et commerciale de la France.

Aujourd'hui la question est encore une fois pendante; les agitations renaissent, les discussions s'enveniment, le principe consacré par la loi du 11 juin est violemment battu en brèche, et sera probablement renversé. Pourquoi? que s'est-il donc passé depuis un an qui ait pu ainsi agir sur l'opinion? quels faits nouveaux se sont révélés? quels dangers ont été signalés? comment l'administration a-t-elle regagné tout le terrain qu'elle avait perdu depuis son échec devant les Chambres en 1838? La question des canaux est-elle vidée? l'exploitation des petits chemins de fer de Lille et de Valenciennes a-t-elle donné des résultats bien remarquables?

Non, mais un mois après notre article, deux lignes nouvelles, celles d'Orléans et de Rouen, ont été mises en exploitation; six mois après, les actionnaires des compagnies d'Orléans et de Rouen étaient assurés de la bonté des produits nets, et espéraient tirer 7 à 8 pour 100 de leur argent.

Ainsi, c'est l'industrie qui a fourni des armes contre elle-même; elle s'est suicidée. D'un autre côté, les frais de traction sont devenus moindres: le perfectionnement des locomotives, la régularité du service, la sécurité des voyageurs, tout a concouru à diminuer les dépenses, à augmenter les recettes. On avait cru jusqu'alors que 60 à 70 pour 100 de la recette brute étaient à peine suffisants pour couvrir les frais d'exploitation; et grâce aux améliorations successives, au plus haut degré d'instruction pratique des exploitants, à centralisation du pouvoir moteur, on en est arrivé à ne relever, pour cet usage, que 10 à 15 pour 100 sur les recettes, passant ainsi 55 à 60 pour 100 aux



(Agrandissement)

Il est curieux, du reste, d'examiner le jeu de bascule qui, dans l'opinion publique, a tour à tour exalté et abaissé l'industrie et l'administration des ponts et chaussées, et de voir à quels degrés insensibles, l'industrie a perdu sa position élevée pour ne plus être qu'un instrument, entre les mains de l'administration.

Le premier chemin de fer important concédé à une compagnie, celui de Saint-Étienne à Lyon, l'a été à perpétuité. On était trop heureux, à ce prix-là, d'inaugurer en France les nouvelles voies, qui déjà, en Angleterre, promettaient des merveilles. Puis sont venues les concessions à temps, de quatre-vingt-dix ans, de soixante-dix ans. Les produits n'étaient pas beaux, de vives craintes agitaient les bailleurs de fonds. Des compagnies sont venues prier l'État de les secourir; prêt, subvention, garanties d'intérêts, toutes les formes de crédit ont été demandées; l'État a tout accordé, mais il s'est dit: Puisque l'industrie ne peut rien sans mon aide, je dois en principe l'aider avant qu'elle le demande. De là la loi du 11 juin 1842. La conséquence évidente de l'aide apportée par l'État se résumait en des concessions plus courtes: elles furent réduites à quarante et trente-cinq ans dans les trois projets de loi présentés aux chambres en 1843, projets dont deux ont été, ou abandonnés, ou implicitement rejetés. Une autre conséquence, c'était que, l'État faisant la dépense de la construction, il devait venir en partage dans les bénéfices; il demanda le partage au delà d'un certain chiffre, représentant l'intérêt et l'amortissement des fonds dépensés par la compagnie exploitante. Les lois n'ayant pas été votées, et dans l'intervalle qui sépara les deux sessions, les compagnies de Rouen et d'Orléans ayant réalisé de beaux bénéfices, les prétentions de l'État augmentèrent avec juste raison, et dans la loi présentée à la chambre des députés le 29 février dernier, loi dont nous entretiendrons tout à l'heure nos lecteurs, les concessions descendent à vingt-huit ans dans le cas où la compagnie fournira la voie et le matériel, et à douze ans si elle ne fournit que le matériel.

Ainsi, en moins de vingt années, les concessions perpétuelles sont devenues des fermes de douze ans, et cela peut être attribué, d'une part, à l'impuissance des compagnies à construire avec leurs propres deniers, et, d'autre part, aux perfectionnements successifs de leur mode d'exploitation.

Quoi qu'il en soit, on trouvera, nous en avons la conviction, des compagnies fermières pour des baux de douze ans, comme on en a trouvé pour des

concessions perpétuelles; car l'industrie a cela d'admirable, qu'elle se plie à toutes les exigences, qu'elle est, de sa nature, flexible et peu facile à rebuter, et que partout où elle espère faire des bénéfices, elle se présente.

Dans tout ce qui précède, nous avons évité d'entrer dans le vif de la question, dans la discussion des raisonnements pour ou contre l'exploitation par l'État ou par les compagnies; nous nous sommes bornés au rôle d'historien. Un jour peut-être nous pourrions dire toute notre pensée; quant à présent, nous n'avons voulu que constater et enregistrer des faits.

La carte que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs est plus complète et plus détaillée que celle qui accompagnait notre article de l'année dernière. On se rappelle qu'à ce moment plusieurs tracés de chemins de fer, notamment ceux de Paris au littoral de la Manche, de Paris à Lyon et de Paris à Strasbourg, étaient encore indécis. Nous devons dire que pour ces deux derniers chemins, l'indécision est encore la même; cependant le chemin de Lyon a déjà obtenu un vote du conseil général des ponts et chaussées et de la commission supérieure des chemins de fer. M. le comte Daru a fait sur cette question un rapport excessivement remarquable, comme tout ce qui sort de sa plume. Il est probable que dans le courant de la session, les chambres seront saisies d'un projet de loi à cet égard, et nous nous réservons d'en entretenir nos lecteurs à cette époque. Quant au chemin de Paris à Strasbourg, les différents tracés en litige viennent d'être envoyés aux enquêtes, et nous prévoyons que la session se passera sans qu'il en soit parlé aux chambres. Nous examinerons toutefois, en parlant du chemin de Lyon, la grande question des troncs communs qui a déjà été traitée par M. Daru et par M. Edmond Teisserene, chacun dans un sens différent.

Les projets de lois apportés par le ministre des travaux publics à la chambre des députés, le 29 février dernier, embrassent plusieurs chemins. Les questions soulevées et résolues par ces projets ont une immense gravité; d'un côté, en effet, il s'agit du tracé du chemin qui doit aboutir au littoral de la Manche, de l'autre des conditions imposées par les cahiers de charges aux compagnies qui se présenteront pour exploiter, soit le chemin du nord et de l'Angleterre, soit les chemins de Montpellier à Nîmes et d'Orléans à Vierzon. Ces projets, en acceptant les conséquences de la loi du 11 juin quant à la pose de la voie et à l'exploitation, prévoient cependant, et avec raison suivant nous, le cas où, dans un délai donné, il ne se présenterait pas de compagnies fermières.

Nous avons donc trois points à examiner, d'abord le tracé adopté par le gouvernement pour toucher les côtes de la Manche, ensuite les conditions générales imposées aux compagnies et enfin le mode d'établissement des tarifs.

La question relative à la détermination du tracé est, dans le cas qui nous occupe, une des plus importantes dont le ministre ait à proposer la solution aux chambres. En effet, deux ports depuis longtemps rivaux se disputent le passage des voyageurs de France en Angleterre; Boulogne et Calais, ces deux villes qui semblent destinées, au point de vue maritime, à se compléter l'une l'autre, arrivent toutes deux années de documents statistiques nombreux: l'une prouve que depuis vingt ans sa prospérité a toujours été croissante, que sa population a presque doublé dans ce laps de temps, que ses droits d'octroi ont passé de 160,000 à 684,000 fr., et les droits de douanes de 196,000 fr. à 2,190 000 fr.; que le nombre des passagers, qui en 1819, était de 7,695, est arrivé au chiffre de 57 000 en 1843; elle en conclut que ce serait lui enlever cette prospérité, lui donner un coup mortel, que de la priver d'une voie de communication rapide vers Paris; l'Angleterre passe dans ses murs d'ailleurs pour aller dans le midi de la France, en Italie, en Piémont.

Calais au contraire argue de la décroissance de sa prospérité depuis qu'un service de paquebots à vapeur s'est établi à Boulogne, elle montre ses murs abandonnés, son commerce qui languit et s'éteint, le mouvement des voyageurs de passage qui, de 44,504 en 1834, est descendu 19,079 en 1843, et elle demande avec effroi ce qu'elle deviendra si on lui refuse le chemin de fer de Paris à Londres. Elle a encore, il est vrai, le service des dépêches; mais si le chemin de Paris aboutit à Boulogne, ce service lui échappera encore. Ainsi Boulogne au nom de sa prospérité croissante, Calais au nom de l'abandon successif dans lequel elle tombe, réclament toutes deux et avec de graves motifs, on le voit, d'être choisies pour tête de ligne.

Enfin, à l'extrémité de notre frontière de mer, non loin d'Ostende, se trouve un autre port qui, dans tous les cas, doit être desservi. C'est en effet notre cinquième port commercial, c'est un des marchés les plus importants, c'est le grenier d'approvisionnement de Lille et de toute cette partie du Nord. Ce port, c'est Dunkerque; son intérêt évident est d'être le plus près possible de Lille, de

Turcoing et de Roubaix; c'est là, nous dirons plus, son seul intérêt: peu lui importe la distance qui le séparera de Paris; ce n'est pas là qu'est son débouché, quoi qu'on en ait dit. En effet, sur 200,000 tonnes de marchandises arrivées à Dunkerque l'année dernière, 96,000 ont été dirigées vers l'intérieur, savoir 40,000 A Lille et 56,000 vers différents points du Nord, dont 1,000 seulement vers Paris. Ajoutons que, d'après des documents statistiques émanés des ingénieurs, la circulation entre Lille et Dunkerque paraît analogue à celle qui a lieu entre Liverpool et Manchester. Le gouvernement avait du reste si bien senti l'importance d'une communication rapide et à *peu de frais* entre ces deux villes, que, par une dérogation extraordinaire à l'assiette des tarifs, il avait proposé, l'année dernière, de ne faire payer qu'une partie du tarif aux voyageurs et aux marchandises auxquels, par un certain tracé, on imposait un parcours plus long.

Voici donc trois intérêts en présence, trois puissantes cités dont l'avenir dépend de la solution qui va être donnée à la question qui nous occupe. Comment doit-on et peut-on leur donner satisfaction. Doit-on et peut-on faire aboutir trois chemins à la mer? et si on ne le doit pas, quels seront les points privilégiés, et quels motifs peuvent faire préférer l'un de ces ports à l'autre?

Disons d'abord que, dans tous les cas, Dunkerque sera rattaché à Lille, et que pour lui toute la question se réduit à un plus ou moins long parcours. Mais il n'en est pas de même pour Boulogne et Calais. A notre avis un chemin dirigé d'un de ces ports sur Paris exclut l'autre, à moins que l'on ne veuille renouveler la ruineuse folie des deux chemins de Fer de Versailles; et cependant nous pensons que ces deux ports doivent avoir chacun leur chemin, l'un partant de Boulogne pour se diriger sur Paris, l'autre allant de Calais en Belgique par Lille. Il serait trop long de donner à nos lecteurs le détail des différents projets étudiés, et il serait d'ailleurs très-difficile de le faire sans une carte plus développée que celle que nous leur offrons aujourd'hui. Nous nous contenterons de les résumer en peu de mots.

La ligne de Paris en Belgique passe par Amiens, Arras, Douai, Ostricourt et Lille. C'est sur cette ligne que viennent s'embrancher les différents projets des chemins d'Angleterre. Celui de Boulogne part d'Amiens et passe par Abbeville et Etaples; celui de Calais, ou plutôt l'un des tracés de Calais part d'Arras et passe par Béthune, Aire, Saint-Omer et Watten. C'est de ce dernier point que part la branche de Dunkerque. L'autre tracé part d'Ostricourt, situé entre Douai et Lille, et passe ou par Saint-Omer, ou par Hazebrouck. Un autre tracé partant d'Amiens côtoierait la mer et desservirait successivement Etaples, Boulogne, Calais et Dunkerque. Hâtons-nous de dire que ce tracé circulaire a peu de partisans. De son côté Dunkerque a présenté son tracé, qui est connu sous le nom de tracé à station centrale. Dans ce système, Hazebrouck serait le point où viendraient se couper deux lignes presque droites, l'une de Dunkerque à Arras, l'autre de Calais à Lille. Nous avouons que ce système est séduisant et a trouvé de nombreux partisans.

Le parti auquel le gouvernement s'est arrêté est le suivant; il décide en principe la ligne d'Amiens à Boulogne; seulement l'insuffisance des fonds le force à en retarder l'exécution, et il propose de détacher la ligne d'Angleterre de la ligne de Belgique à Ostricourt. De ce point la ligne sur Calais se dirigera par Hazebrouck et Saint-Omer, et la ligne sur Dunkerque par Hazebrouck et l'ouest de Cassel. «Cette combinaison intermédiaire, dit l'exposé des motifs, comme toutes les transactions, ne satisfait pas complètement les divers intérêts engagés dans la question, si on les considère isolément, mais tient entre eux une balance égale, et leur assure une somme d'avantages suffisants.» Nous ne partageons pas sur ce dernier point, nous l'avouons, les convictions du ministre des travaux publics, et nos raisons, les voici; la première faille, comme le fait remarquer M. le comte Daru dans son rapport, a été de faire passer le tracé d'Amiens à Lille par Douai, et de lui imposer ainsi un allongement considérable. Douai avait forcément le passage du chemin d'Amiens à Valenciennes; le tracé naturel d'Amiens à Lille était par Hénin-Liétard, d'où se seraient détachés deux embranchements, l'un vers Valenciennes, l'autre vers Calais; mais cette faute une fois commise, pourquoi l'aggraver en imposant aux voyageurs d'Angleterre un allongement de parcours, en les éloignant de Paris pour les y ramener ensuite, en augmentant et la durée du trajet, et les frais du voyage? Pourquoi imposer aux produits de Dunkerque la nécessité d'aller à Ostricourt pour se replier ensuite sur Lille? Est-ce la question d'économie? Mais il y a à peu près la même distance entre Calais et Ostricourt qu'entre Calais et Lille, entre Dunkerque et Ostricourt qu'entre Dunkerque et Lille; seulement le commerce de Dunkerque sera grevé à tout jamais du parcours supplémentaire d'Ostricourt A Lille. Rien d'ailleurs ne force le gouvernement à exiger deux voies, soit entre Amiens et Boulogne, soit entre Hazebrouck et Calais. Il y aurait là une immense économie à réaliser. Il paraît d'ailleurs certain que la circulation entre la France et l'Angleterre n'est pas de nature à

alimenter deux chemins. Si donc on construit aujourd'hui l'un des deux, l'autre ne s'exécutera jamais; tandis que dans le système que nous proposons, Boulogne conserve les relations anglo-françaises, les cent mille voyageurs qu'elle partage aujourd'hui avec Calais. L'immense commerce qui a lieu entre Amiens et Abbeville vient alimenter son chemin, et Paris n'est plus qu'à deux heures de Londres. Calais conserve le transit des hommes et des choses d'Angleterre vers la Belgique et vers le Nord; son port prend une importance relative au mouvement commercial que cette voie peut y faire naître, et Dunkerque arrive par la voie la plus prompte au centre de ses affaires et de son industrie.

Du reste, en ce moment, la commission de la chambre des députés discute la question, et nous espérons que de ses délibérations résultera une proposition qui conciliera un peu mieux tous les intérêts. Quant à nous, les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous étendre plus longuement sur l'importante question de ces tracés.

Les conditions principales du cahier des charges de la compagnie fermière sont les suivantes, et si on se rappelle celles qu'on avait faites l'année dernière à la compagnie Rothschild, on verra quelles immenses améliorations on y a apportées cette année. Ce cahier de charges semble, du reste, destiné à servir de modèle à tous les baux que l'État serait appelé à passer dans l'avenir pour l'exploitation des chemins de fer.

La durée de la jouissance pour le chemin de Belgique et d'Angleterre a été réduite de quarante ans à vingt-huit ans. Au delà de 8 pour 100, l'excédant des revenus est partagé entre l'État et la compagnie. La voie de fer devient, au bout des vingt-huit ans, la propriété de l'État, sans remboursement. Les tarifs des marchandises sont diminués de 2 centimes par classe, et les tarifs de voyageurs sont de 10 centimes, 7 centimes et demi et 5 centimes et demi. Les voitures de troisième classe doivent être couvertes et fermées de rideaux; enfin l'État se réserve la faculté du rachat de la concession à toute époque, au bout d'un période de douze années d'exploitation.

Nous n'avons qu'une approbation sincère à donner à la plupart de ces différentes conditions que nous venons d'énumérer, et nous ne pensons pas que les partisans les plus exclusifs de l'exploitation des chemins de fer par l'État puissent les attaquer, si toutefois ils veulent bien convenir que l'opinion n'est pas encore mure à l'égard de leur système.

Si, dans un espace de deux mois après la promulgation de la loi proposée, il ne s'est pas présenté de compagnie pour l'exploitation de la ligne de Belgique et d'Angleterre, le ministre des travaux publics demande à être autorisé à poser la voie de fer, en un mot, à achever complètement le chemin, moins le matériel d'exploitation, et à le donner à ferme pour douze ans au plus. Il est bon, en effet, que le gouvernement ne soit pas à la merci de l'avidité des spéculateurs. La marche qui a été suivie cette année lui en donne les moyens et lui impose le droit et le devoir de mettre avant peu d'années, n'importe pour quel système, la Belgique et l'Angleterre en relations rapides avec la France.

Quant aux tarifs, nous avons dit plus haut comment ils avaient été fixés: 10 centimes, 7 centimes et demi et 5 centimes et demi. Nous savons que quelques personnes les trouveront encore trop élevés; pour ces personnes, le bon marché absolu, indépendamment de l'économie de temps que procurent les nouvelles voies de communication, est une idée fixe; si elles désirent que l'État exploite les chemins de fer, c'est pour arriver à des tarifs très bas, et elles ne réfléchissent pas que, si un tarif n'est pas rémunérateur, il est assis sur des bases fausses; que, ne pas couvrir les frais d'exploitation, et l'intérêt des sommes dépensées pour la construction, c'est pour l'État, comme pour les particuliers, une déplorable dilapidation de deniers; qu'en définitif, si un impôt doit être prélevé, il doit peser sur ceux qui voyagent et non sur la masse entière des contribuables, et que d'ailleurs faire exploiter à perte par l'état, c'est lui ôter les moyens d'achever le réseau des chemins de fer, c'est sacrifier aux contrées riches et populeuses les contrées pauvres et privées de voies de communication. L'État, s'il exploite, doit, comme une compagnie, être indemnisé de ses dépenses; et quand nous entendons préconiser le système belge, dans lequel le transport des marchandises à 8 centimes par tonne et par kilomètre couvre à peine les frais de traction, et qui, pour le transport total, ne donne que 5 pour 100 à peu près des frais de construction, nous nous demandons si la France est tellement riche qu'elle puisse s'imposer les sacrifices énormes qu'on réclame d'elle? si sa dette est amortie, si ses découverts sont comblés, et enfin et surtout s'il serait moral et juste de dégrever d'impôts ceux qui voyagent, ceux qui se servent de la chose, et s'il n'y a pas d'autres impôts, plus mal assis, qui pèsent principalement sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre, et qu'il serait possible de diminuer en en retrouvant l'équivalent dans l'impôt de circulation. Le gouvernement, nous le

pensons, a sagement agi en ne diminuant pas maintenant les tarifs; il a également bien fait en imposant le partage des bénéfices au delà de 8 pour 100. Si des améliorations nouvelles viennent réaliser de grandes économies dans les frais d'exploitation, n'a-t-il pas inséré la clause de rachat à toute époque au bout de douze années, et l'intérêt public n'est-il pas suffisamment satisfait par cette clause?

Le projet de loi élève d'un demi-centime la dernière classe, et c'est là le seul reproche que nous ayons à faire aux tarifs; c'est en effet une question d'humanité, qui a été résolue aux dépens du malheureux; nous pensons qu'on pourrait, au prix de 5 centimes, exiger que les wagons fussent couverts. Nous rappellerons d'ailleurs que la compagnie d'Orléans a proposé l'année dernière ce que décide aujourd'hui la loi, et qu'on a rejeté ses propositions. Pourquoi? Nous n'en savons rien: la question est la même, et nous ne comprenons pas comment la solution peut en être différente.

Nous regardons comme un devoir d'appeler l'attention publique sur un moyen plus économique, mais plus lent, de faire voyager à bon marché la classe pauvre. On sait que les locomotives employées au transport des voyageurs, à une vitesse d'au moins 52 kilomètres à l'heure, n'utilisent jamais toute leur puissance, parce qu'à cette vitesse, elles n'auraient pas assez de force pour franchir les rampes à pleine charge. Il n'en est pas de même des locomotives appliquées au transport des marchandises: elles travaillent généralement à pleine charge, et leur vitesse est moitié moindre: tout est utilisé, les roues sont couplées et leur adhérence est au maximum. Nous voudrions que, dans les convois de marchandises, il y eût des voitures de 3e classe dont les prix seraient réduits de moitié et qui permettraient aux pauvres d'aller encore aussi vite que la malle-poste et à raison de 2 à 3 centimes par kilomètre. Une compagnie formée pour l'exploitation de chemin de fer de Lyon a, nous le savons, proposé ce mode à l'administration; nous espérons voir se réaliser un jour cette idée si éminemment philanthropique.

Les deux autres projets de loi présentés à la chambre par le ministre des travaux publics ont rapport à l'exploitation des chemins de fer d'Orléans à Vierzon d'une part, et de Montpellier à Nîmes de l'autre.

Pour le chemin d'Orléans à Vierzon, les conditions sont à peu près les mêmes que pour le chemin de Belgique; seulement la durée de la concession est portée à trente-cinq ans, et cela est justifié par la raison que les produits de ce chemin doivent être moindres que ceux du chemin de Belgique.

Quant au chemin de Montpellier à Nîmes, il a été entièrement construit par l'État, qui a même acheté sept locomotives et environ quarante voitures. Aussi la compagnie fermière, dont le bail ne doit avoir que dix ans, n'aura de capital social à constituer que pour compléter le matériel et se former un fonds de roulement. Les conditions de tarifs sont celles que nous avons examinées plus haut. Il y a urgence pour ce dernier chemin, qui est presque complètement achevé, et dont l'exploitation pourrait commencer au mois de juin, si l'adjudication avait lieu dans un bref délai. C'est à la commission de la Chambre à presser son travail. Nous espérons qu'avant peu elle l'aura terminé, et nous pourrons enfin assister à la première application du système des baux à court terme, qui compte encore tant d'ennemis.

Courrier de Paris.

Grâce au ciel et au scrutin, la grande bataille académique est enfin terminée; M. Sainte-Beuve est victorieux et M. Mérimée triomphe; l'Académie française a fait trois bonnes affaires dans cette rude journée: elle a conquis deux hommes d'un esprit rare et d'un incontestable talent, et elle a échappé à M. Vatout. Avoir deux fois de l'esprit, c'est beaucoup; mais ne pas faire une sottise, c'est bien plus encore, M. Vatout est certainement un très-bon et très-honnête homme; nul ne met en doute sa loyauté; on lui reconnaît même ce qu'on appelle l'esprit du monde, c'est-à-dire l'art de ne rien dire ou plutôt de dire des riens. M. Vatout a une réputation d'amabilité et de grâce légère d'autant plus remarquable, qu'en lui la forme, au premier coup d'œil, dissimule le fond. Le mot,--si souvent répété,--papillon en bottes fortes, le caractérise admirablement. M. Vatout serait donc, en bonne conscience, un homme excellent et charmant, s'il n'avait pas la passion d'écrire et d'être académicien. L'Académie française a eu le tort très-grave d'encourager cette maladie par des semblants d'agaceries et de caresses qui ont mis le candidat en belle humeur; il y a même eu un moment où l'Académie semblait près de se rendre et de se donner à M. Vatout; et lui, semblable à un amant sûr de son fait, se

disait à lui-même: «Elle est à moi!» Le scrutin de la dernière élection a trahi toutes les espérances de M. Vatout; l'Académie, comme les coquettes qui vous attirent jusque sur le seuil pour avoir le plaisir de vous fermer la porte au nez, l'Académie a fait entrer MM. Sainte-Beuve et Mérimée à la barbe de ce bon M. Vatout, qui ouvrait déjà les bras pour embrasser sa conquête. Il a bien fallu qu'il s'en allât tristement en essuyant sur ses lèvres l'espoir du baiser qu'il attendait, et que d'autres venaient du prendre.--Cet échec, on peut le croire, ne fera pas reculer M. Vatout. C'est le huitième qu'il essuie; mais les grandes passions sont tenaces. M. Vatout continuera donc à poursuivre l'Académie avec acharnement. A chaque occasion, à chaque remontre, il lui fera des yeux et lui lancera de nouveaux soupirs; et s'il n'obtient pas la cruelle par amour, il l'aura par lassitude: l'Académie est femme.

Il est bien temps toutefois que l'Académie se repose un peu après ces trois morts et ces trois élections qui viennent de se succéder coup sur coup. Les candidats doivent avoir besoin de reprendre haleine et de refaire leurs forces épuisées par tant de courses haletantes et de visites intéressées; d'autre part, les académiciens sentent le besoin de ne plus être éveillés, tous les matins, en sursaut par des solliciteurs intentes qui s'écrient d'une voix monotone: «Ouvrez, s'il vous plaît; votre voix, mon cher monsieur, pour l'amour de moi!»

Dans cette commune lassitude, on dit que l'Académie et ses candidats eux-mêmes sont convenus de s'entendre pour empêcher qu'un des quarante meure avant six mois, ce délai paraissant suffisant pour se reconforter de part et d'autre. Malheureusement, trois ou quatre immortels semblent refuser l'attendre jusque-là, et annoncent une ruine plus prochaine. L'Académie fait tous ses efforts pour les étayer; elle leur recommande les soins, la prudence, des ménagements, et de se tenir bien couverts et d'avoir toujours les pieds chauds; surtout, qu'ils ne mangent pas trop, qu'ils se gardent de sortir par les temps froids et humides, et qu'ils évitent les rencontres dangereuses, par exemple, la lecture d'une tragédie ou d'un pœme épique. Avec ce régime consciencieusement exécuté, on espère atteindre les six mois sans enterrement.

Il est aussi question d'une addition au régime académique, inspirée par l'effrayante consommation d'immortels que la mort a faite depuis le mois de janvier dernier: un membre se propose de faire ajouter au dit règlement un amendement ainsi conçu:

1^o Il est expressément défendu aux académiciens de mourir plus de trois fois par an;

2^o Après les trois décès annuels autorisés par le précédent article, si un quatrième se présentait contrairement au texte du règlement, il serait considéré comme non avenu: cependant la mort pourrait obtenir une autorisation provisoire, en fournissant la preuve qu'il n'a pas agi avec préméditation et par malice contre l'Académie, mais comme forcé et contraint et dans des circonstances tout à fait indépendantes de sa volonté.

Nous ne savons pas si cette mesure empêchera les morts, mais, à coup sûr, elle ne détruira pas les candidats; ils fourmillent de bons côtés, et le curieux de l'aventure, c'est que beaucoup de noms illustres et qui honoreront l'Académie par l'éclat de leur talent et de leurs succès, se mettraient complètement à l'écart; on se demande, par exemple, comment M de Balzac ne figure pas dans ces luttes; ce n'est pas que M. de Balzac dédaigne réellement l'Académie, mais M. de Balzac a de la fierté et n'entend pas courir les chances et les douleurs des refus systématiques et multipliés. M du Balzac a donc fait sonder le terrain académique avant que de s'y aventurer; il s'est adressé à trois académiciens pris dans les trois partis qui ont le plus d'influence sur le scrutin et décident de la victoire; tous trois, après avoir procédé à une espèce de recensement des voix et consulté l'académicien Pierre et l'académicien Paul, tous trois, dis-je, ont déclaré que M. de Balzac n'avait pas la moindre chance d'être élu. Quelqu'un en demandait la raison; «C'est, lui dit-on, que M. Balzac n'est pas dans un état de fortune convenable.» Il résulte de cette explication qu'il vaudrait mieux être M. de Rothschild pour entrer à l'Académie que l'auteur d'*Eugénie Grandet* et tant d'admirables études; Samuel Bernard aurait aujourd'hui plus de droit au fauteuil que Molière ou Chateaubriand.

M. de Balzac a répondu: «Puisque l'Académie ne veut pas de mon honorable pauvreté, plus tard elle se passera de ma richesse!» M. de Balzac compte bien devenir incessamment millionnaire pour apprendre à vivre à l'Académie.

Pendant que l'Académie se débattait au scrutin, quelques théâtres jouaient au jeu des premières représentations; dans ce jeu de hasard, le Second Théâtre-Français a gagné le gros lot; c'est d'un drame qu'il s'agit; ce drame est intitulé; *la Comtesse d'Altenberg*. Cette comtesse est la plus malheureuse des femmes

et des mères: elle a un sombre mari, un mari jaloux, qui la tourmente injustement, et une fille charmante qui se laisse séduire. Escortée de ces deux douleurs, la comtesse d'Altenberg traverse cinq actes tout entiers dans les terreurs et les sanglots et n'arrive au dénouement qu'après des épreuves dont une seule suffirait à tuer une comtesse moins robuste et moins résignée; très-heureusement donc madame d'Altenberg n'en meurt pas, et il faut convenir qu'elle a la vie dure; elle survit, en effet, à d'effroyables menaces, à d'effroyables injures, à d'effroyables soupçons, à un jugement, à une condamnation, à des projets de meurtre effroyables. La conduite de madame d'Altenberg est d'autant plus méritoire qu'elle accepte, aux yeux de son mari, la faute de sa fille, et qu'elle se laisse soupçonner par amour maternel; elle pousse ce dévouement jusqu'à subir le déshonneur, et presque la mort; C'est là un grand courage, en vérité, et qui mérite bien sa récompense; aussi le salaire ne manque pas, et l'heure vient où le séducteur réhabilite la mère en épousant la fille, et rend la sécurité au mari convaincu de son erreur. Toute justice alors est faite à la comtesse d'Altenberg, que je propose, pour ma part, d'inscrire au calendrier des mères et des femmes martyres.--Dès que le Second-Théâtre-Français a un gémissement à pousser et une larme à répandre, il en appelle à madame Dorval; aussitôt madame Dorval pleure et gémit avec ce grand art du sanglot que nul ne possède aussi bien qu'elle. Ainsi la comtesse d'Altenberg, de pleurs en pleurs, a touché toutes les bonnes âmes du parterre, et obtenu un véritable succès; MM. A. Royer et Gustave Vaez sont ici les collaborateurs de madame Dorval.

L'Ambigu Comique nous a donné *les Amants de Murcie*. Vous les appelleriez Roméo et Juliette, qu'on n'aurait rien à vous dire; M. Frédéric Soulié lui-même, l'auteur de ce terrible mélodrame, serait obligé de convenir que les deux amants de Vérone, le tendre Roméo et la douce Juliette, sont, au fond, très-proches parents des amants de Murcie; seulement, à l'Ambigu, Roméo s'appelle Silvio, et Juliette change son nom contre celui de Stella; mais, aux noms près, les amours sont les mêmes, amours contrariées par des haines de Montaigus à Capulets, amours livrées au désespoir, amours mêlées de blasphèmes et de sang, amours gémissantes et dénouées par le poison. L'Ambigu a mis de grands coups d'épée, de grands coups de théâtre, de grands coups de poignard, de grandes décorations, de grandes phrases et des poumons à toute épreuve, au service des *Amants de Murcie*. Pendant cinq grands actes on se bat, on se tue, on s'aime, on se déteste, on s'empoisonne, on court à travers champs, on crie à tue-tête, etc., etc. Vous jugez de l'anxiété du public, qui se demande d'acte en acte: «Comment cela finira-t-il? tuera-t-il ou sera-t-il tué? à qui reviendra ce coup d'épée? pour qui cette coupe de poison? sont-ils libres ou, prisonniers, morts ou vivants? faut-il pleurer leur défaite ou chanter leur victoire, pousser un *vivat* ou entonner un *de profundis*?--Avec de tels charmes, *les Amants de Murcie* ne pouvaient manquer de séduire le public et d'obtenir de lui amour pour amour.--Il n'y a pas la madame Dorval, mais madame Emilie Guyon, qui en vaut bien une autre.

Après tous ces gémissements, toutes ces scélératesses, tous ces désespoirs et toutes ces rages; après ces poignards, ces cœurs sanglants, ces noires cavernes et ces anthropophages, il est bon de se divertir un peu; sachons changer les tons et varier les nuances: c'est le grand art de plaire; l'ambre et le musc après l'odeur du sang; la marotte innocente après le farouche tam tam!

Le théâtre du Palais-Royal s'est chargé du divertissement. Sous le titre de *la Polka* il sert, depuis huit jours, à ses habitués, une bouffonnerie des plus divertissantes. La polka n'est que le prétexte; elle arrive au dénouement pour en finir. Mais pourquoi arrive-t-elle? Je ne saurais trop le dire. A-t-on besoin de donner une raison à la polka! Cela eût été bon du temps où régnait Aristote; aujourd'hui, pourvu qu'on rie ou qu'on pleure on est content, et personne ne s'informe si les règles y trouvent à redire et si Boileau s'en indigne.--Mettez un neveu aux prises avec un oncle ridicule; ledit neveu se déguise en milady et fabrique de l'anglo-français extravagant; saupoudrez le tout d'adorables coqs-à-l'âne et de sublimes bêtises, puis faites danser la polka, et vous allez aux nues, et Jupiter rit aux éclats de son rire inextinguible. Oui, le compère Jupiter, vulgairement appelé le public, éclate de rire, et témoigne par son hilarité toute sa satisfaction à Levassor, à Samville, à Grassot, les trois plaisants compères, du spirituel Paul Vermoud et de l'ingénieur Frédéric Berat, dans cette ébauche et cette débauche de carnaval.

Il y a eu quelque chose encore du côté du Vaudeville et du théâtre des Variétés: au Vaudeville, *le Voyage impossible*; au théâtre des Variétés, *Trim* tout court. *Le Voyage impossible* devrait s'appeler bien plutôt l'insipide voyage. L'esprit y manque, en effet, et l'intérêt y fait complètement défaut; cependant Arnal y joue son rôle. Comment Arnal a-t-il pu s'engager dans une si pauvre entreprise? Eh! mon Dieu, il l'a fait à son corps défendant. Pour échapper à ce voyage maussade, Arnal s'était adressé à tout le monde, à la justice elle-même.

Oui, Arnal avait demandé à Thémis en personne de le défendre contre ce méchant vaudeville; mais Thémis, faisant la sourde oreille, répondit au pauvre Arnal;

«Tant pis pour vous, mon cher; faites votre paquet et mettez-vous en route.» Heureusement qu'il y a aussi des juges au parterre, et que par-devant leur tribunal Arnal a gagné sa cause. Grâce à leur suprême arrêt, le voyage est devenu véritablement le voyage impossible; des sifflets se mettent tous les soirs en travers de la route; c'est un voyage qui n'ira pas loin.

Quant à Trim, il a trouvé des vents plus favorables; Trim est un niais au suprême degré, qui prend un simple gentilhomme pour un roi, le proscrit Georges pour Georges II, souverain de la Grande-Bretagne; de là un déluge de quiproquo où cet imbécile de Trim risque de se noyer à chaque pas; mais enfin il surnage et en est quitte pour la peur; le quiproquo au théâtre est comme le pain dans un repas, on en mange toujours et avec plaisir. Trim a réussi comme le pain quotidien.

L'Opéra profitera des vacances de la semaine sainte pour se rajeunir et s'émonder; on ne dira pas que c'est par amour du luxe et par un goût de folles dépenses; l'Opéra est réellement dans un état de négligence voisin de la malpropreté, s'il n'est pas la malpropreté en personne; voyez ces noires murailles, ces loges fanées, ces papiers maculés, ces voûtes enfumées; sommes-nous véritablement dans la salle de l'Opéra, cette merveille de la France, cette splendeur du monde civilisé? Les ablutions sont donc nécessaires; l'Opéra a besoin de se laver les pieds, les mains, le visage, et de se parer du haut en bas; après quoi on le reconnaîtra peut-être, et on ne craindra plus de se frotter à lui de peur de tacher ses gants, de compromettre la pureté de son vernis et la fraîcheur de son frac.

Madame de N... est une âme tout à fait charitable; en toute occasion, elle sait montrer la grandeur de ses sentiments et le désintéressement de ses principes; c'est une femme qui ne demande qu'à se sacrifier pour autrui; l'autre jour, quelqu'un parlait devant elle de son amie intime, madame C..., et en parlait d'une façon tant soit peu cavalière; il appuyait particulièrement sur l'indulgence de son cœur et sur son penchant à la tendresse universelle. «Elle a eu au moins dix... maris, disait-il.

--Allons donc! répliqua madame de N... de son air le plus innocent, dix... maris! je voudrais avoir ce qui en manque.»

Les Plaisirs du Malheureux,

IMITÉ DE LEVER.

Je n'avais pas soupé la veille, je n'avais pas déjeuné le matin, je marchais sur un sol raboteux et glissant, une bise aigre et perçante me jetait à la face une timide brume qui me caressait le tour du nez et de la bouche comme une pluie de fines aiguilles, et je songeais...

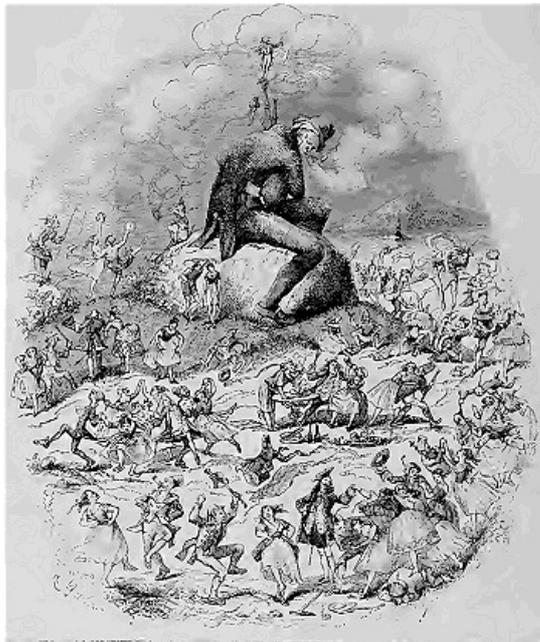
Aux jours de la prospérité j'avais plus d'une fois entendu quelque gras et potelé bourgeois dissertar, d'un air sentencieux sur les soucis du lendemain en savourant sa tasse de moka. Hélas! que sont les soucis du lendemain auprès de ceux de l'heure présente? Or, c'était le présent qui pesait sur moi de tout le poids que peuvent ajouter à la charge les privations du passé: je ne parle pas des craintes de l'avenir: car, à force de songer creux, j'avais fini par ne plus penser du tout. Je souffrais et je marchais; les sourcils froncés, la bouche serrée, à défaut de manteau, m'enveloppant de mes deux bras croisés sur ma poitrine.

«N'avez-vous jamais fumé?» me demanda tout à coup mon compagnon; car je n'étais pas seul; à mes côtés boitait un joueur de musette, joyeux envers et contre tous; joyeux contre la pauvreté, contre la saison, contre les infirmités, contre les maladies, contre la faim; et dans le duel qu'à sa naissance il commença avec la vie, ayant toujours eu pour auxiliaires l'insouciance et la gaieté.

Il répéta si demande, car je n'entendais qu'à demi, et vu ma noire humeur, ne me sentais nullement disposé à répondre à d'oiseuses questions.

«Non! dis-je enfin d'un ton bourru.

--Ma foi, tant pis, reprit-il. Je comprends alors: il vous manque un sens, et c'est pourquoi un rien vous met à bas. Moi aussi, sans ma chère consolation, je serais tenté de penser que les temps sont rudes, le pain dur à gagner, le vin frelaté, les amis froids, les foyers tièdes et la chaume des toits percé à jours; mais quand ma pipe bien remplie s'allume, de quoi me plaindrais-je? elle échauffe la saison, l'âtre et les amis; elle dénoue la bourse du riche, élargit le cœur du pauvre déride la face du vieillard, et fait rayonner celles des jeunes filles. Vivent ma pipe et ma musette! vivent ma musette et ma pipe! A travers la fumée de l'une, à travers les sons de l'autre, je vois et j'entends toutes choses, et le monde ne perd rien, je vous jure, à prendre mes deux vieux amis pour truchements. Dans la guirlande ondoyante qui se déploie autour de ma pipe, je vois peu à peu s'éclairer un foyer pétillant qu'entourent de gais compagnons nous jasons, dévidant mainte et mainte histoire du temps passé, du temps présent et des temps qui ne viendront jamais; la plupart de ces fripons jouent aussi de la musette, et les diables d'enragés en jouent comme des anges. Ils me régalent des mélodies de leur cru que je compose pour eux, et, même dans les plus grandes villes, on n'entendit jamais rien de pareil. Ce sont des airs à faire danser un juge dans son tribunal, un prêtre sa chaire, un mort dans son cercueil. Après l'air viennent les paroles; et alors je pose la pipe et je chante pour moi tout seul. Tout seul, quelle calomnie! ne sont-elles pas là ces ravissantes petites fées aux œillades malignes, fuyant dans les plis vaporeux de la fumée, et dès que mon souffle a ranimé la pipe, revenant en bandes joyeuses, danser l'une vis-à-vis de l'autre, tourner en rond, décamper en faisant une gambade, reparaitre pour saluer et pirouetter du nouveau? Vis-à-vis d'elles sont de petits camarades, en fonçant sur le côté, en vrais tapageurs, leurs chapeaux à trois cornes, ayant perruques poudrées et bouclées que toutes les giboulées de mars ne défriserait pas, et de petits fracs rouges, tout jalonnés d'or, dont la neige la plus épaisse ne saurait ternir l'éclat. Je ne vois que de belles petites créatures: les friponnes! comme elles tiennent gentiment leurs jupes en dansant pour laisser entrevoir de fines jambes et des petits pieds à croquer! Et n'est-ce pas à moi de leur crier: Allons! courage, en avant deux! regardez votre danseur de face, en frac vert.--A votre tour, jeune homme! en avant le galop! oh! oh! tra la!...»



Mon camarade se tut faille d'haleine, regarda sa pipe éteinte, secoua la tête, et, serrant sa musette entre son coude et son côté, lui fit rendre un sourd gémissement.

«Allez, je suis assez triste, poursuivit-il en soupirant, quand ce joyeux monde prend sa volée, et me laisse vis-à-vis de moi-même!

--Mais comment tout cela vous vient-il en tête! lui dis-je, car il était parvenu à me tirer de mes préoccupations personnelles, faisant ainsi pour moi ce que sa pipe avait si souvent fait pour lui.

--Vrai, je ne saurais trop le dire, me répondit-il; mais mon opinion à moi, voyez-vous, c'est que le pauvre diable qui n'a ni sou ni maille, ni belles manières, ni beaux babils, ni chevaux, ni serviteurs, rien enfin qui le divertisse, a pour lui la Providence. Elle se charge de ses plaisirs, elle le bénit et le doue à sa façon. Elle lui remplit la cervelle de toutes sortes de drôles d'idées, d'histoires à crever de rire, de bribes de vers, et que sais-je? elle a mis la chanson dans sa voix et la danse dans ses talons. Allez! allez! nous autres pauvres gens, nous

entrons dans le secret des fées et des joyeux lutins, tandis que les riches n'ont pas le temps de les apprendre. Ils aiment le monde comme il est, et bâillent à la fortune; et nous, quand la misère nous vient dévisager, elle nous trouve le prisme en main, et le sourire sur les lèvres.

--Vous donneriez envie d'être pauvre à ceux qui n'en ont pas essayé. Par malheur, je ne suis pas dans cette passe, et je ne saurais faire la nique à la richesse.

-Bah! reprit mon compagnon, hâtant son pas inégal avec une élasticité qui faisait honte à ma marche traînante, puisque vous avez été l'hôte des salons, m'est avis que vous avez dû remarquer plus d'une fois que tout ce grand monde n'a pas une pauvre petite drôlerie pour le tenir en joie. Il faut qu'ils s'adressent à nous pour que nous les déridions un brin. Ils ne nous prêteraient pas leur argent, et nous leur prêtons notre joie. Ne vous êtes-vous jamais avisé de planter là parfois une belle compagnie d'illustres convives assis autour de fruits exquis, de vins mousseux, de mille et mille friandises, éclairés par de brillants lustres, réfléchis dans d'éclatants miroirs? n'avez-vous jamais quitté toute cette pompe pour descendre à la cuisine, où de pauvres diables, mal éclairés par une noire chandelle, se serraient autour d'un hareng saur et d'un pot de bière? Si cela vous est arrivé, dites-moi de quel côté étaient le rire et la franche gaieté. Je le sais bien, moi! Quand les riches me font venir et me disent de leur jouer un air, à voir leurs faces pâles et chagrines, leurs regards mornes et leur façon roide et guindée de se tenir campés droits sur leurs sièges, je perds tout entrain et ne puis plus jouer de bon cœur. Parlez-moi de garçons en vestes, de fillettes en jupon court, en tabliers blancs, qui tous à la fois me demandent chacun son air et sont prêts tous à chanter en chœur n'importe quel refrain! Rien qu'à les voir, je me sens en voix, et on dirait que mon âme entre tout entière dans l'outre de ma musette, tant les sons qui en sortent sont éclatants et joyeux.»

J'étais moins las, j'étais moins triste, j'avais moins faim, moins froid en écoutant mon joueur de bignou. Depuis j'ai pardonné à tous les fumeurs dont l'habit montre la corde. Quant à ceux en gants jaunes, je n'en dis mot. Et qui sait si quelque jour je ne vous conterai pas en détail l'influence qu'eurent sur ma vie les leçons de philosophie joviale et pratique de l'artiste en plein vent.

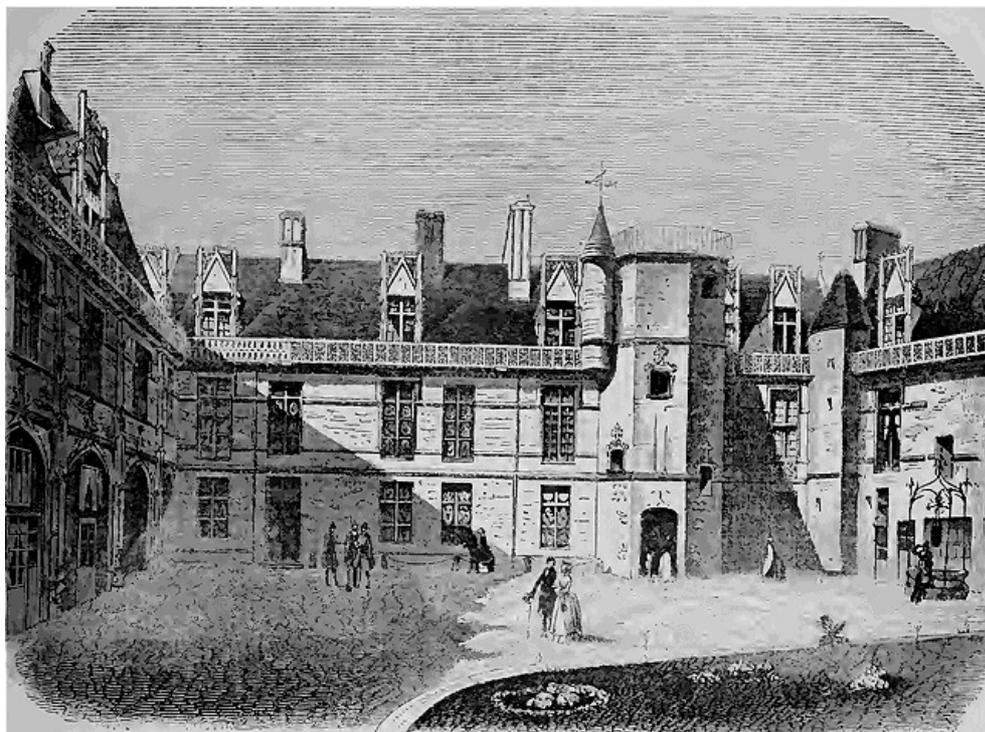
Ouverture du Musée de l'Hôtel de Cluny et du Palais des Thermes.



Triptyque en bois doré et sculpté.--13e siècle. Entrée de l'Hôtel de Cluny.
Verre à boire. -- Règne de Henri IV.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs (t. 1er, p. 215) la décision du conseil municipal, qui a abandonné à l'État le palais des Thermes, longtemps occupé par un tonnelier, et la loi qui a sanctionné l'acquisition faite par le ministère de l'intérieur, de la propriété de l'hôtel de Cluny, et de la curieuse collection que feu M. Dusommerard avait réunie dans ce précieux monument. Jeudi, vendredi et samedi de la semaine dernière, le nouveau musée archéologique a été ouvert aux membres des deux Chambres et aux conseillers municipaux de la ville de Paris; et après la visite de ceux qui ont voté la dépense, il a été ouvert dimanche aux contribuables qui la paient. C'est un

emploi bien entendu d'une parcelle des ressources du trésor national, et les visiteurs des premiers jours comme ceux du dernier se seront félicités du vote et de l'affectation.



Vue de la cour de l'Hôtel de Cluny.

La ville de Paris, qui avait à se reprocher l'avoir laissé démolir, dans la rue des Bourdonnais, l'admirable hôtel de La Trémouille; la ville de Paris, qui eût laissé consommer, au quai Saint-Paul, la destruction entière de l'hôtel de Sens, si le comité historique des arts près le ministère de l'instruction publique n'eût obtenu l'intervention de l'autorité supérieure, quand déjà la sape était en jeu, la ville de Paris a voulu faire oublier ses torts précédents, et les acheter en concourant largement à la conservation et au dégagement de l'hôtel de Cluny.

La plupart des travaux projetés n'ont pu encore être entrepris. La rue des Mathurins-Saint-Jacques, où l'hôtel est situé, va être portée à douze mètres, et de larges pans coupés pratiqués au coin de la rue de Sorbonne, qui vient aboutir précisément en face du monument, formeront une sorte de place qui rendra la circulation facile aux abords du musée, et permettra de considérer plus à l'aise la vue de entrée de l'hôtel de Cluny, que nous donnons aujourd'hui.

On s'est borné jusqu'ici à restaurer avec une intelligence pleine de scrupule la cour de l'hôtel, sa façade; à désempâter la galerie à jour sur la couronne, à lui restituer, en un mot, son ancien aspect, celui qu'il avait aux quinzième et seizième siècles, aux temps historiques de ce séjour. A l'intérieur, dans le principal corps de bâtiment, les anciennes distributions ont été rétablies; les cloisons qui avaient été interposées pour le besoin ou les convenances des locataires qui l'avaient habité, ont disparu. Les deux ailes placées en retour n'ont pu recevoir ces améliorations, occupées qu'elles sont encore par deux locataires, dont il faut attendre le départ pour y entreprendre une restauration du même genre et les consacrer, comme tout le reste, à la destination voulue par la loi. Les déblaiements opérés jusqu'ici ont dégagé beaucoup de parties encombrées de replâtrages qui cachaient entièrement plusieurs élégants détails de la construction. Ainsi l'escalier de communication entre la chapelle haute et la chapelle basse, qui avait été découvert en 1832 par feu M. Dusommerard, vient d'être mis à jour par M. Edmond Dusommerard, son fils, qui, en achevant la restauration de la chapelle basse, a dégagé le développement circulaire de ce joli escalier, enfermé jusqu'ici dans un mur moderne. Ce mur a été démolí avec des précautions particulières qu'exigeaient à la fois et le joli travail qu'il masquait et les matériaux précieux qui avaient servi à sa construction. M. Edmond Dusommerard a retrouvé dans ces décombres les têtes presque intactes des statues de tous les personnages de la famille du cardinal d'Amboise, qui avaient leur sépulture dans cette chapelle, statues dont on croyait qu'il ne restait plus que la description donnée par Piganiol de la Force.

Ce sentiment louable a fait choisir par l'administration, pour conservateur de cette collection, M. Dusommerard fils, dès longtemps associé par son père à la pensée artistique et nationale qui a présidé à sa réunion et aux nombreuses recherches que cette entreprise avait nécessitées. Un amour éclairé de l'art et

le respect filial sont donc la double garantie offerte au public, que le nouveau musée et les développements qu'il réclame seront l'objet de l'active sollicitude du conservateur. La collection de M. Dusommerard, autrefois entassée dans un ordre qui laissait fort à désirer, mais auquel les mauvaises dispositions antérieures du local ne permettaient guère d'en substituer un autre, a été distribuée avec intelligence et méthode dans six salles au rez-de-chaussée et cinq au premier étage. Du reste, le gouvernement doit sentir que la loi qu'il a sollicitée et obtenue du vote des Chambres est une sorte d'engagement qu'il a contracté. M. Dusommerard avait fait ce que peut un particulier éclairé, persévérant, désintéressé. Mais s'il eût vécu, il eût ajouté encore à ses richesses. Ce qu'il eût fait, l'État doit être bien autrement tenu de le faire; l'État doit comprendre qu'une collection particulière peut bien servir de point de départ à une collection publique et nationale, mais que celle-ci, pour mériter son titre, doit s'accroître chaque jour et s'enrichir à chaque occasion. Du reste, c'est beaucoup que d'avoir décrété qu'il y aurait un musée de ce genre; l'intérêt des amateurs ne lui manquera pas plus que les allocations de: Chambres, el les donations; les legs l'enrichiront comme aussi les votes de chaque exercice.



Les Thermes de Julien.

collection de vases flamands en grès du plus beau galbe. Les objets réunis dans la chapelle attireront aussi l'attention, que fixera particulièrement un prie-Dieu admirablement sculpté. Mais cette chapelle elle-même excitera encore plus la curiosité que tous les trésors d'art qu'on y pourra réunir. Il n'est rien de plus gracieux, de plus fini. On ne peut guère lui comparer que la chapelle du château d'Amboise, qui a été tout récemment l'objet d'une complète restauration artistique. M. le ministre de l'intérieur ne voudra pas faire moins que M. l'intendant de la liste civile. Les deux chapelles ont beaucoup d'analogie quant à la dimension et aux ornements. Elles en auront encore par les soins réparateurs dont elles auront été l'une et l'autre l'objet.

Dès à présent on peut y admirer des meubles, des armures, des vases et des objets divers de curiosité du moyen âge et de la renaissance; de magnifiques bahuts sculptés et incrustés avec un soin remarquable, des tentures merveilleuses, une collection de vitraux des plus grands maîtres, des panoplies sans égales, l'éperon et les étriers de François 1er, dont nous avons précédemment donné la gravure (t. 1, p. 216), un échiquier en cristal d'un travail inimitable qui a appartenu à saint Louis, des épées et des hallebardes ciselées et damasquinées, une rare collection de verres de Bohême, de vases de Bernard Palissy, des glaces de Venise de la bonne époque; des émaux, des statues, des bustes, des bas-reliefs, entre autres la délicieuse Diane de Jean Goujon; un lit complet moyen âge, des quenouilles à filer d'un travail merveilleux; des montres pleines de manuscrits illustrés; enfin une

Avant de quitter l'hôtel de Cluny, nous avons voulu reproduire deux des curiosités qu'il renferme, de même que nous avons, à notre entrée, pris le croquis de deux aspects qu'il présente. L'une est une triptique de style gothique, en bois sculpté et doré, renfermant au milieu une Vierge et un Enfant-Jésus dans une niche et sous un clocheton travaillé à jour; les deux volets sont ornés des sculptures les plus fines et les plus délicates;--l'autre est un verre représentant une femme dans le costume de la fin du règne de Henri III et du commencement de celui de Henri IV, verre servant à deux fins et composé, dans sa partie supérieure, d'un petit gobelet, mobile sur son axe, destiné à recevoir le vin ou la liqueur que l'on donnait à goûter au convive; un large récipient inférieur servait, lorsque le verre était retourné, à recevoir le vin qu'il fallait boire rubis sur l'ongle.

On passe par une galerie découverte, débouchant dans la chapelle basse de l'hôtel de Cluny à la grande salle de bains, seul reste de l'immense construction gallo-romaine qu'on appelait le palais des Thermes ou des Termes. Cette galerie toute encombrée, cette immense salle aux arêtes puissantes encore quoique en ruines, qu'on a, il y a un certain nombre d'années, chaperonnée

d'une ignoble toiture, qui disparaîtra, nous l'espérons bien, tout cela réclame des soins intelligents de réparations et de dégagements. Là devront être placés et classés tous les débris de monuments gallo romains que le sol de Paris offre fréquemment dans les fouilles qui y sont sans cesse entreprises. Tout est à faire dans cette partie du nouvel établissement national: c'est une collection à créer en quelque sorte; mais le goût de M. Edmond Dusommerard, son érudition, les traditions paternelles nous sont autant de garanties qu'il poursuivra cette œuvre avec ardeur et succès, et nos enfants y verront quelque jour inaugurer son buste comme celui du fondateur de la collection de l'hôtel de Cluny vient d'être si justement inauguré dans une de ces salles où il avait amassé tant de trésors.

Académie des Sciences,

COMPTE RENDU DES SECOND ET TROISIEME TRIMESTRES DE 1843.

(Suite.--Voir t. I, p. 217, 234, 258; t. II, p. 182, 198, 346 et 394; t. III, p. 26.)

VII.--Physique du globe.

Sur la différence de niveau entre la mer Caspienne et la mer d'Azow, par M. Hommaire de Hell.--Depuis longtemps les savants se sont occupés de mesurer le niveau relatif de la mer Caspienne et de la mer Noire. On conçoit, en effet, combien il serait intéressant pour la physique du globe de savoir si la mer Caspienne occupe une *dépression* de la croûte terrestre, de façon que son fond soit plus bas que celui de la mer Noire, ou bien si le fond des deux mers est à peu près également distants du centre de la terre. On a d'abord cherché à savoir si le niveau de l'eau était le même dans les deux mers. En 1812, MM. Parrot et Engelhardt trouvèrent, à l'aide d'un nivellement barométrique exécuté rapidement entre les deux mers, que leur différence de niveau était de 107 mètres. Ce résultat fut accueilli avec doute dans le monde scientifique. En 1839, MM. Fuss, Sabler et Savitsch employèrent une méthode rigoureuse, celle des distances zénithales. Ils annoncèrent d'abord avoir trouvé une différence de niveau de 55m, 70, puis de 25 mètres. Ces incertitudes étaient dues à la difficulté de tenir compte des réfractions terrestres, qui sont considérables dans les steppes de la Russie, où l'on observe presque toujours des effets de mirage. M. Hommaire de Hell résolut de mettre fin à ces doutes. Il partit d'Odessa, à la fin de 1838, pour faire un nivellement géodésique en profitant des crues du Don qui inondent la plaine jusqu'à cent kilomètres de l'embouchure. Cette première exploration préparatoire fut poussée jusqu'à l'embouchure du Manitch dans le Don. L'année suivante, ce courageux voyageur arriva, à travers ces contrées désertes et dangereuses, à l'embouchure de la Koumo dans la Caspienne. Là commencèrent ses travaux. Muni d'un niveau à bulle d'air, il nivela toute la contrée intermédiaire entre la mer d'Azow et la Caspienne. Ses stations étaient distantes de 150 à 500 mètres. Le résultat général qu'il obtint fut que le niveau de la Caspienne est à 18m,3 au-dessous de celui de la mer Noire. Cette différence de niveau tient uniquement, suivant M. de Hell, à une diminution dans le volume des eaux des affluents de la Caspienne, le Volga, l'Oural et l'Emba. Autrefois, dit-il, les barques à sel destinées à la Sibérie chargeaient trois millions de kilogrammes; elles n'en prennent plus que la moitié. Du temps de Pierre le grand, on construisait à Kasan des bâtiments de guerre pour la flotte de la mer Caspienne; de pareils travaux sont impossibles aujourd'hui; les chantiers de construction sont à Astrakan. C'est au déboisement de l'Oural qu'on doit attribuer cette diminution dans le régime des fleuves. Ajoutez à cela que des vents violents de l'est portent l'eau de la Caspienne jusqu'à une grande distance dans l'intérieur des terres, et que pendant l'été son évaporation est des plus actives. Toutes ces causes réunies ont fait baisser son niveau et ont opéré sa séparation de la Méditerranée. Le pays intermédiaire entre ces deux mers est une plaine parsemée de lacs salés, et le point de partage n'est qu'à au-dessus de la mer d'Azow. Ainsi donc il est très-probable que la surface seule des deux mers présente une différence de niveau, et que la Caspienne n'occupe point une dépression du sphéroïde terrestre.

De la limite des neiges éternelles, par M. Agassiz.--Déterminer à quelle hauteur on trouve des champs de neige qui ne fondent pas pendant l'été, est une

question difficile à résoudre en théorie et en pratique. En effet, l'exposition, la pente, la couleur, la nature du terrain, sont autant de circonstances qui favorisent ou empêchent la fusion des neiges. M. Agassiz, qui a si souvent habité et parcouru les hautes Alpes, a cherché à trouver un caractère qui permît de fixer rigoureusement la ligne des neiges éternelles. Il y est parvenu en étudiant le mode de structure des glaciers à leur partie supérieure, où ils se terminent par des champs de neige poudreuse. Ces champs offrent très-peu de crevasses; mais là où elles existent on reconnaît très-bien les différentes couches qui correspondent chacune à la neige tombée dans le cours d'une année; or, la surface des champs de neige étant la face extérieure de la dernière couche annuelle, il est évident que le bord inférieur de cette couche, telle qu'elle est circonscrite par l'effet de la fonte, sera la limite exacte des neiges éternelles sur un point donné. Toutes ces couches de neige successives forment des bandes superposées l'une à l'autre comme les tuiles d'un toit, parce que les couches de neige des années précédentes se sont avancées vers la plaine par suite de la progression du glacier. On les voit très-bien en s'élevant au-dessus des bords du champ de glaces. La ligne des neiges éternelles est donc exactement indiquée par le contour inférieur de la couche superficielle des neiges tombées dans le cours de l'hiver précédent.

Volcan du Taal, en Chine. Lettre de M. Delamarche, ingénieur hydrographe.--

Le volcan se trouve dans la presqu'île de Bong-Bong. Le cratère est circulaire, de 2,860 mètres de diamètre environ. La paroi inférieure est presque verticale, sa hauteur de 75 mètres environ. Au fond de ce cratère, une seconde enceinte montueuse s'élève au cinquième environ de la profondeur totale; elle enferme la moitié du terrain; l'autre est unie et en partie occupée par un lac jaunâtre en ébullition. Entre ce lac et l'enceinte intérieure sont des bouches volcaniques qui forment de petits monticules coniques. Le plus remarquable d'entre eux est régulier, et une fumée blanche et sulfureuse s'échappe de sa bouche. Jamais il n'y a de flammes ni d'éruption. Sauf les dimensions, ce cratère ressemble singulièrement à celui du Vésuve, dont *l'Illustration* a donné la coupe dans son numéro du 21 février.

A propos de cette communication, M. Edie de Beaumont fait remarquer que ce cratère rappelle de la manière la plus frappante les formes des montagnes annulaires de la lune, telles qu'elle sont figurées sur les belles cartes de MM. Lohrmann, Beer et Maedler. Ces cirques ont un diamètre qui atteint quelquefois jusqu'à 90 000 mètres; mais il y en a de plus petits. Si l'on compare les cirques terrestres aux cirques lunaires, on trouve pour les extrêmes les nombres suivants:

	Diamètres:	
	TERRE	LUNE.
Cratère du Mosenberg (Erfel)...	200m	a Ptolémée. 2,190m
Lagune de Bong-Bong dans laquelle est le volcan de Taal...	16,500m	Tycho 91,000m

Il existe même sur l'îlot de Ceylan un cirque de 70,000 mètres de diamètre; mais sa mesure et sa ressemblance avec un cratère étant moins bien constatées, nous avons préféré citer le volcan de Taal.

Notes historiques sur les tremblements de terre, par M. Percy. L'auteur travaille depuis longtemps à un catalogue général des tremblements de terre; il extrait de son ouvrage la liste de ceux qui ont été ressentis aux Antilles. En voici le résumé par siècle: dans le dix-septième, 9; dans le dix-huitième, 13; dans le dix-neuvième, 108; en tout, 160. Il ne faudrait pas se hâter de conclure, ainsi que l'auteur le fait judicieusement remarquer, que les tremblements de terre deviennent de plus en plus fréquents: seulement on les note avec plus de soin, surtout depuis la paix. Il faut donc se borner, pour le moment, à enregistrer les nombres sans en tirer encore aucune conclusion prématurée. Un tremblement de terre dans les Antilles consiste rarement en une seule secousse; ce sont, au contraire, de nombreuses secousses qui se succèdent à des intervalles plus ou moins rapprochés. Ainsi il résulte des documents envoyés à l'Académie, par M. le ministre de la marine, que, du 8 février 1813, à 10 heures 49 minutes du matin, heure à laquelle la ville fut détruite, jusqu'au 31 mai, il y eut 90 secousses fortes ou faibles.

M. Percy s'est occupé de savoir quel était le mode de distribution des 926 tremblements de terre dans les différents mois des années comprises cuire 1801 et 1843. Voici ses résultats;

Janvier,	99.	Juillet,	74.
Février,	100.	Août,	78.
Mars,	92.	Septembre,	72.
Avril,	59.	Octobre,	92.
Mai,	55.	Novembre,	60.
Juin,	55.	Décembre,	78.

En se bornant à l'Europe, il trouve encore que c'est pendant l'hiver que les tremblements de terre sont les plus fréquents. L'auteur examine ensuite la direction des tremblements de terre, leur simultanéité à de grandes distances, les phénomènes météorologiques qui les ont accompagnés; ses conclusions sont les suivantes:

1^o La cause des tremblements de terre, quelle qu'elle soit, se trouve à de très-grandes profondeurs dans l'intérieur du globe;

2^o Elle n'est pas unique, ou au moins elle ne manifeste pas un mode d'action toujours identique, soit par rapport au temps, soit par rapport aux lieux, soit même relativement à ses effets;

3^o Les effets des tremblements de terre ne sont pas toujours uniquement dynamiques;

4^o Ils sont quelquefois accompagnés de phénomènes chimiques, électriques ou électro-chimiques, lesquels, en général, ne peuvent être considérés comme cause des commotions souterraines;

5^o Les commotions, enfin, donnent souvent lieu à des dégagements de gaz ou d'autres fluides, lesquels paraissent produire, dans certaines circonstances, des phénomènes météorologiques, soit de lumière, soit d'un autre genre, par exemple, de chaleur ou de vapeur d'eau.

Température des eaux fournies par le puits artésien de Neu Salzwirk, en Westphalie, par M. de Humboldt.--Ce puits a été percé dans le but de rechercher une couche de sel gemme. Il traverse le Keuper et le Lias, et a été poussé jusqu'à la profondeur de 644 mètres, ou 562 mètres au dessous du niveau de la mer. Les températures obtenues sont les suivantes;

PROFONDEUR.	TEMPÉRATURE.
A 301 mètres,	21,5 C.
315	22,9
327	27,5
622	31,2
644	34,9

Le puits de Grenelle a donné à MM. Arago et Walferdin un accroissement d'un degré pour 32 mètres. Le trou de sonde du Neu-Salzwirk donne 29m, 2. A Pregny, près Genève, M. de la Rive avait trouvé 29m,6. On voit que ces résultats concordent suffisamment. Leurs différences s'expliquent par la nature du sol, son élévation au-dessus de la mer, la température du lieu et les thermomètres mis en usage.

VIII--Météorologie.

Mémoire sur l'hygrométrie, par M. Blondeau de Carolles.--L'auteur annonce avoir construit un hygromètre dont il ne donne pas la description; puis il dit avoir été conduit, par l'observation, à une loi qu'il formule de la manière suivante: «La marche de l'humidité de l'air varie en sens inverse de la marche du soleil; à mesure que cet astre s'élève sur l'horizon, l'humidité diminue; elle augmente, au contraire, à mesure qu'il s'abaisse: le minimum a lieu exactement à midi, le maximum à minuit.» L'auteur aurait dû ajouter s'il entend par humidité la quantité de vapeur d'eau contenue dans l'air à une certaine température, comparée à celle qui est nécessaire pour le saturer (*humidité relative*), ou bien s'il s'agit de la quantité absolue de vapeur d'eau que l'air contient (*humidité absolue*). S'il applique sa loi à l'humidité relative, sa loi n'est pas exacte. En effet, une série de huit ans, faite à Halle par M. Kaemtz, fait voir que le maximum de l'humidité relative est le matin avant le lever du soleil, le minimum dans l'après-midi à une heure variable, suivant les saisons. Les séries de MM. Neuber à Apenrade et Kupffer à Pétersbourg confirment pleinement ce résultat, qui s'explique beaucoup mieux par les influences calorifiques du soleil que celui de M. Blondeau de Carolles(1). Si les choses se passaient comme le dit cet auteur, il faudrait chercher ailleurs la cause des variations de l'humidité.

Le même physicien a étudié les lois de la tension de la vapeur entre 7^o et 10^o centigrades; il a trouvé que les nombres de Dalton étaient trop forts. Ce résultat est exact, mais il n'est pas nouveau. En effet, pour la tension de la vapeur d'eau à zéro. Dalton avait trouvé 5mm,04; Kaemtz, seulement 4mm,58; M. Riot, 3mm,90; Egen, 5mm,06; August, 4mm,67; et enfin M. Lamé, 5mm,0.

Il m'a toujours semblé qu'avant de communiquer des résultats à l'Académie, il faudrait s'enquérir s'ils sont réellement neufs et bien établis. Ceux-ci n'ont nullement ce caractère, car la loi de la variation diurne de l'humidité est déduite de quelques mois seulement, espace de temps tout à fait insuffisant pour la mettre en évidence; et le second résultat était connu depuis longtemps.

Faits pour servir à la théorie de la grêle, par M. Fournet.--Quelles sont les causes qui font que les gouttes de pluie se congèlent, tantôt sous forme de grêle, tantôt sous celle de neige ou de grésil? C'est une question que la météorologie n'a pas encore résolue. Le fait rapporté par M. Fournet est donc très-important. Le 6 août 1842, un nuage s'étendit sur tout le pays qui environne la commune de Clichy; il donnait de la grêle par sa partie moyenne et de la neige par ses extrémités; les habitants entendirent en même temps une espèce de mugissement, inexplicable par tout autre cause que par un bruit particulier provenant du nuage. Un bruit analogue a déjà été signalé par beaucoup de savants, et entre autres par M. Peltier.

Note sur le coup de tonnerre qui a frappé la cathédrale de Strasbourg le 10 juillet 1843.--Une économie mal entendue s'était toujours opposée à ce que la tour de la cathédrale de Strasbourg fût préservée de la foudre par un paratonnerre. Le 14 août 1833, vers quatre heures du soir, la tour fut foudroyée trois fois pendant un violent orage. Le troisième coup l'illumina presque tout entière. Le plomb, le fer, le cuivre, le mortier, le grès lui-même furent brûlés ou fondus en plusieurs endroits; les marteaux furent soudés à quelques cloches, et l'on eut beaucoup de peine à les détacher; des pierres furent lancées dans la rue, et la réparation du dégât s'éleva à plusieurs milliers de francs.

Alors on se décida à lever un paratonnerre avec quatre conducteurs communiquant entre eux, dont l'un passe derrière la boutique d'un ferblantier pour se rendre dans un puits ainsi que les autres. Les frais de l'établissement s'élevèrent à 15,000 fr.; mais les dégâts causés auparavant par la foudre étant environ de 1,000 fr. par an, on peut les considérer comme peu importants. Le 10 juillet 1843, un violent orage éclate sur la ville, une traînée lumineuse sillonne le conducteur et pénètre dans la boutique du ferblantier par la porte qui donne sur la place, éclate en une grande flamme contre des barres de fer placées contre le mur sans blesser aucune des sept personnes réunies dans l'atelier. Cette déviation du fluide s'explique par la présence d'un tas de débris de fer et de plomb qu'on avait accumulés au pied de la tour dans le voisinage du conducteur. Les conducteurs ne présentaient point de trace du passage de la foudre; mais le cône de platine formant la pointe du paratonnerre était fondu sur une longueur de 5 ou 6mm. M. Finck a vu le second éclair arriver horizontalement, et se recourber pour atteindre la pointe du paratonnerre; les zigzags de la ligne lumineuse étaient peu prononcés; elle avait environ 50 mètres de long.

Dans la même séance, M. Fiedler présente à l'Académie un de ces tubes appelés *fulgurites* que forme la foudre en traversant les sables siliceux. Elle les fond sur son passage, et forme ainsi un étui souvent fort long et même ramifié. Voici comment ce tube fulminaire a été découvert. Le 13 juin 1841, un orage qui remontait le cours de l'Elbe passait sur les collines de sable recouvertes de vignes qui existent sur la rive droite du fleuve, à une heure de Dresde, près du village de Luschwny, lorsqu'un coup de foudre tomba dans la vigne appelée *der Koermsche Weinberg*. On courut vers le haut de la colline, croyant que la foudre avait atteint le pavillon où Schiller écrivit son *Dom Carlos*. Mais, à cinquante pas du bâtiment, on vit un échelas fendu qui indiquait le lieu où la foudre avait frappé. En suivant la trace au pied de l'échelas. M. Fiedler vit que le fulgurite s'enfonçait dans la terre sous une inclinaison de 66 degrés. La foudre avait rencontré quelques racines de prunier qu'elle avait enveloppées dans la masse de sable fondu, mais elle ne suivit point la direction de ces racines. Ces racines sont noircies seulement dans la partie embrassée par le tube. A un mètre de la partie supérieure, le fulgurite se divise en trois branches longues de 65 centimètres environ. M. Berthier ayant analysé le sable, l'a trouvé composé de silice, d'alumine, d'oxyde de fer et de carbonate de chaux.

Une lettre M. Leps, lieutenant de vaisseau commandant *la Vigie*, nous fournit l'occasion de mentionner un effet encore plus curieux de la foudre. Le navire fut foudroyé le 1er mai 1843. Aucun accident n'eut lieu à bord; seulement l'extrémité du paratonnerre fut fondue, et tous les instruments en fer, couteaux, sabres, fusils, barre du gouvernail, étaient aimantés dans toute

l'étendue du navire. Les boussoles n'étaient plus d'accord entre elles; leurs azimuts différaient de 25 à 45 degrés. Ayant relevé deux points de la côte l'un par l'autre, M. Leps trouva une erreur de 5 degrés en se servant d'une boussole qui était d'accord avec le compas de route. Un compas donné à M. Leps par M. Baudin, qu'il rencontra à l'île du Prince, était aussi très-fortement influencé dans toutes les parties du navire, sauf le centre de l'arrière. Il est donc évident que tout le fer du bâtiment avait été aimanté. Ces faits doivent être connus des officiers de marine; leur ignorance pourrait causer la perte du bâtiment dans le voisinage des côtes.

Notice sur les quantités de pluie à la Rochelle, de 1792 à 1842, par M. Fleuriau de Bellevue.--Il tombe annuellement, à la Rochelle, 656 millimètres d'eau qui sont distribués dans les diverses saisons de la manière suivante.

Hiver	175 millimètres.
Printemps.	132.
Été.	126.
Automne.	223.

Le nombre moyen des jours de pluie est de 139. M Fleuriau remarque que dans les dix dernières années, il est tombé, annuellement, en moyenne, 96 millimètres d'eau de plus que dans les quarante-deux antérieures. Cet accroissement porte surtout sur le mois de septembre. Malheureusement la quantité de pluie est un élément si variable, qu'il faut opérer sur un très-grand nombre d'années avant de pouvoir conclure à un changement dans le régime des pluies d'une contrée.

Petites industries en plein vent.

(Voir t. II, p. 314 et 373.)

Si le hasard vous conduit un matin dans le quartier des halles, et qu'il vous faille traverser, nous ne dirons pas à pied sec, le marché des Innocents, sur son tapis d'herbages et de légumes, au milieu de ce chaos confus et assourdissant, de ces mille bruits divers que forment les cris des marchandes, les glapissements des commères, les plaintes des chalands les disputes échevelées, les querelles criardes, les holà des sergents de ville, les pas et les clameurs de la foule; au milieu, au-dessus de cette immense voix formée de dix mille voix, vous entendrez s'élever le cri perçant de la petite industrie errante. A Dieu ne plaise que nous voulions comprendre, sous la modeste dénomination de notre titre, les gros bonnets du commerce des halles! ces dames sont bien trop riches et trop patentées pour figurer dans cet humble panorama du commerce microscopique dont nous essayons d'esquisser les pittoresques physionomies. Mais, ainsi que, dans un ordre plus élevé, une charge d'agent de change se divise, se subdivise en demie, en quart, en huitième, en trente deuxième d'agent de change, de même la grande spécialité de la marchande de denrées se dédouble, se fractionne en subdivisions infiniment petites. Les pauvres gens qui n'ont pas, comme elle, des capitaux considérables à lancer dans de vastes spéculations sur les produits de nos campagnes, lui achètent de petites parts de leurs marchandises, quelques bottes de légumes, quelques mesures de pommes de terre, quelques poignées d'herbages; puis ce modeste fonds de commerce, étalé sur un éventaire, ou même sur le pavé de la chaussée, sur la dalle du trottoir, est partagé en cinq ou six lots offerts à grands cris pour un sou, pour deux liards, pour un liard!

Puis vous voyez circuler, au milieu de cette foule agitée, bruyante, affairée, des nuées de petites industries parasites; ici, c'est la marchande de lacets à deux sous; elle élève au-dessus de cette mer houleuse une sorte de vergue, d'où pendent comme des cordages ses lacets balancés par le vent; plus loin, c'est la marchande de bonnets à dix-sept sous, qui vient tenter la coquetterie et la fidélité des cuisinières attirées au marché; voici encore une autre industrielle, qui vend du matin au soir son dernier foulard à quarante-cinq centimes; son magasin est caché sous son tablier; quand le dernier foulard est vendu, il en sort un autre dernier, puis encore un dernier, puis toujours un dernier. Cet éternel dernier se renouvelle ainsi tout le long du jour, tout le long de l'année: c'est le foulard phénix; c'est la parodie des cinq sous du Juif errant.--A propos de Juif errant et de sa célèbre complainte, entendez-vous par ici, au centre de ce groupe de cordons-bleus, la voix piaillante de la marchande de chansons? l'aigre crin-crin de son mari accompagne à grands coups d'archet ses modulations peu harmonieuses; elle chante la complainte nouvelle et la chanson populaire; elle a chanté dans son jeune âge la complainte de Fualdès, celle de Papavoine; plus tard, celles de Lacenaire et du drame du glandier; elle

a chanté jusqu'à complet enrouement les fameux *chinq chous* de la Grâce de Dieu; puis est venue la ronde de *Paris la nuit*; aujourd'hui la pauvre prima-donna s'égosille sur la complainte de Poulmann et sur la chanson des *Bohémiens de Paris*: demain, son répertoire s'enrichira de quelque romances de circonstance sur le drame des *Mystères de Paris*.--Les dilettante en bonnets et en marmottes apprennent, tant bien que mal, l'air de la chanson et de la complainte; et, quand l'air est retenu, il faut bien acheter les paroles. Ce n'est pas cher; un sou, ou deux sous le cahier, Bah! on comptera deux sous de plus sur les provisions: ça fera quatre sous avec le lacet, treize sous avec le foulard, un franc cinquante centimes avec le bonnet. A la bonne heure, voilà un compte rond! Ou dira à madame que les légumes sont hors de prix, que la volaille est à la hausse, que le poisson est inabordable! Pourquoi donc est faite l'anse du panier, si ce n'est pour danser?

Mais, de peur de s'embrouiller dans ses comptes ainsi compliqués, la cuisinière, dont le cabas trop léger s'est livré à cette danse clandestine, va trouver, aux alentours du marché, le Barème de l'endroit, l'écrivain public, sa Providence; l'écrivain public, type rare et effacé, qui s'abîme et se perd de jour en jour dans les flots de l'instruction populaire: pauvre industriel d'un autre siècle, dont l'industrie aux abois lutte en désespérée, du bec de sa plume émoussée contre la plume de fer de nos écoles mutuelles! Hélas! il n'est plus que l'ombre de lui-même, ses beaux jours sont passés avec les jours d'ignorance! Il voit son soleil pâlir, s'éclipser, éteindre un à un ses rayons, ainsi que sa vieille perruque rousse perd un à un ses derniers cheveux! Son échoppe, ébranlée, disloquée, ouverte à tous les vents par la grêle, les accidents et la misère, n'abrite plus ses doigts engourdis. Il n'est plus le confident discret des naïves amours de la jeune villageoise, du conscrit dépaycé, de la folle grisette; il n'est plus leur secrétaire intime; le conscrit, l'ouvrière, la petite paysanne, n'ont plus besoin de ses services: ils griffonnent eux-mêmes leurs sentiments, leurs confidences et leurs peines de cœur sur beau papier Weynen, martyr résigné de leurs fautes d'orthographe; et désormais dans leur correspondance, cet exorde obligé, *Je mets la main à la plume*, est devenu une vérité.

Seul, le vénérable vétéran de la calligraphie ne met plus la main à la plume; sa plume, lentement, méthodiquement taillée dans les longs loisirs de la solitude, reste accrochée derrière sa grande oreille jaune, dans l'attitude d'un repos humiliant, c'est à peine si elle se dérange quelquefois, aux heures du marché, de cette position oisive pour tracer quelques chiffres menteurs sur le livre des dépenses de la cuisinière infidèle; pour écrire, par exemple;--Petit pain d'un sou pour madame; deux sous. Triste rôle, d'un triste produit pour la bourse du pauvre écrivain, et qui n'est pas sans remords pour son humble conscience, ni sans amertume pour sa dignité d'homme de lettres! Si les choses continuent ainsi pour lui, et cela n'est pas douteux, un avenir terrible se prépare pour ce malheureux industriel; faute d'occasions pour exercer sa main et sa plume, l'écrivain public finira par ne plus savoir écrire.

Aux abords du marché, vous rencontrerez encore deux variétés assez originales du genre qui nous occupe: nous voulons parler du marchand de crimes et du formidable destructeur des habitants de Montfaucon, le marchand de mort aux rats.

Le marchand de *crimes et d'accidents* débite au prix fixe d'un sou la relation de tous les événements tragiques que rapportent chaque matin les journaux judiciaires; les assassinats, les empoisonnements, les suicides, les exécutions capitales, les grands procès de la cour d'assises, sont annoncés à grands cris par cet oiseau de malheur. Dans les occasions les plus marquantes, quand la catastrophe en vaut la peine, quand le procès offre un intérêt puissant, la relation imprimée ou, pour la nommer de son nom technique *le canard* est illustré d'une gravure sur bois représentant la principale scène du récit, ou bien les portraits véritables des criminels. Nous nous rappelons, à ce sujet, un fait qui peut donner une juste idée de l'authenticité de ces ressemblances. Lors du procès des soixante-dix-neuf voleurs, jugé il y a quelques années par la cour d'assises de Paris, les marchands de crimes vendirent dans les rues de la capitale un résumé de l'acte d'accusation et de l'arrêt rendu contre les coupables. Ce canard était orné des portraits des cinq principaux accusés; au premier coup d'œil que nous jetâmes sur ces grossières gravures, nous fûmes d'abord étonné de trouver à ces profonds scélérats les figures les plus honnêtes et les plus recommandables; le système de Lavater était complètement démenti: mais, en examinant avec plus d'attention ces portraits véridiques, nous reconnûmes, avec une stupéfaction extrême, que le chef de la bande et les quatre forcenés ses complices n'étaient autres que MM. de Chateaubriand, Béranger, Berryer, de Lamartine et Lafayette.

Lecteurs de *l'Illustration*, méfiez-vous des illustrations du canard!

Le marchand de crimes se purifie parfois de sa sinistre spécialité en criant le bulletin d'une victoire, d'un beau fait d'armes de nos soldats d'Afrique, tel que la défense héroïque des cent vingt braves de Mazagran; mais, par les mœurs pacifiques du système qui nous régit, le marchand de crimes ne trouve pas souvent de ces belles occasions-là. Les bulletins de victoire sont rares, en revanche les crimes sont nombreux!

Le marchand de mort aux rats crie moins fort, mais s'aperçoit de plus loin que son confrère ou industrie. A l'instar de la marchande de lacets, il porte devant lui, comme un drapeau, une très-longue perche au haut de laquelle pendent les dépouilles mortelles de ses tristes victimes. Les chats le regardent passer d'un air de convoitise. N'allez pas croire pourtant que ce concurrent de la race féline n'ait d'autres moyens de destruction contre ses ennemis les rats que le supplice de la pendaison: ceci est tout simplement un supplice posthume, et cette suite de gibet qu'il promène ainsi dans les rues n'est autre chose que son enseigne: le brave homme n'use pas non plus du poison, arme lâche et dangereuse, plus dangereuse que les rats eux-mêmes! Le procédé destructeur du tueur du rats est tout classiquement la souricière, le piège à ressort strangulant, ou bien le piège à bascule, qui tombe derrière le prisonnier sans lui ôter la vie, mais qui le retient dans les horreurs de la captivité et dans la terrible incertitude de sa destinée prochaine.

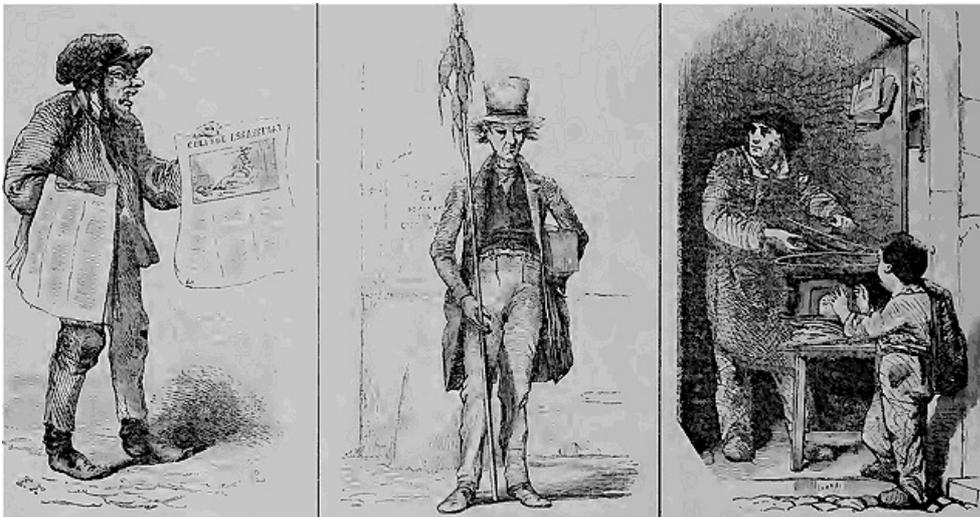
Le marchand de mort aux rats est lui-même aujourd'hui dans une perplexité fort grande. Son industrie est aujourd'hui menacée par deux concurrents redoutables. Il a appris qu'une société en commandite pour la destruction de tous les rats du royaume venait de se former à Paris, avec un capital social de 300,000 francs. Si cette compagnie remplit son but, si elle détruit tous les rats de France, et qu'un cordon sanitaire formé d'une armée de chats défende les frontières contre une invasion de rats étrangers, que deviendra le pauvre marchand avec ses souricières? Les vendra-t-il pour prendre des alouettes ou des hannetons? Son avenir l'inquiète beaucoup.

Mais ce n'est pas tout; il a entendu parler aussi du fameux chien anglais Billy, qui étrangle cent rats en dix minutes quarante trois secondes. On lui a dit que Billy comptait faire des élèves et avait promis d'en envoyer quelques-uns sur le continent, en signe d'entente cordiale. Depuis qu'on lui a parlé de cela, le pauvre homme entend japper Billy dans tous ses rêves. Il est fort triste.

Une autre industrie menacée par les progrès du siècle, c'est celle du savetier. Ce n'est pas que les chaussures plus ou moins perfectionnées, plus ou moins *pédophiles* qu'on fabrique aujourd'hui soient de meilleure qualité que celles d'autrefois, au contraire: mais elles coûtent moins cher, et l'ouvrier quelque peu élégant, la grisette toujours un peu coquette, aiment mieux remplacer une botte usée, un brodequin éculé que de les confier aux disgracieuses réparations du savetier du coin. Après tout, le savetier est philosophe, il prend son mal en patience, il se drape en Romain dans son tablier de cuir. Blotti dans sa baraque avec sa pie bavarde et ses vieilles tiges de bottes, il charme ses loisirs par la lecture des journaux; il commente les débats la chambre, il critique tel orateur du centre, approuve les interruptions de l'extrême gauche, réforme le ministère et prédit la chute prochaine du gouvernement. La vieille commère du quartier, en descendant le matin de son sixième étage pour venir acheter ses provisions de lait, de chicorée et de marron, s'informe auprès de lui des nouvelles du jour et se permet parfois de vouloir calmer ses opinions par trop avancées. Il tolère la discussion, parce qu'elle lui fournit l'occasion d'exercer son talent oratoire et d'étaler sa science politique. Aussi la commère, malgré ses idées modérées, est-elle de ses amies. Mais il n'en est pas de même du gamin et de l'apprenti du voisinage; ce sont ses ennemis, ses bêtes noires, et il est juste, de convenir que ces malins petits diables ne volent pas la profonde antipathie que leur voue le savetier. Il n'est sorte de niche, de tour infernal, de satanique malice qu'ils n'inventent chaque jour pour tourmenter, persécuter, harceler le malheureux industriel.

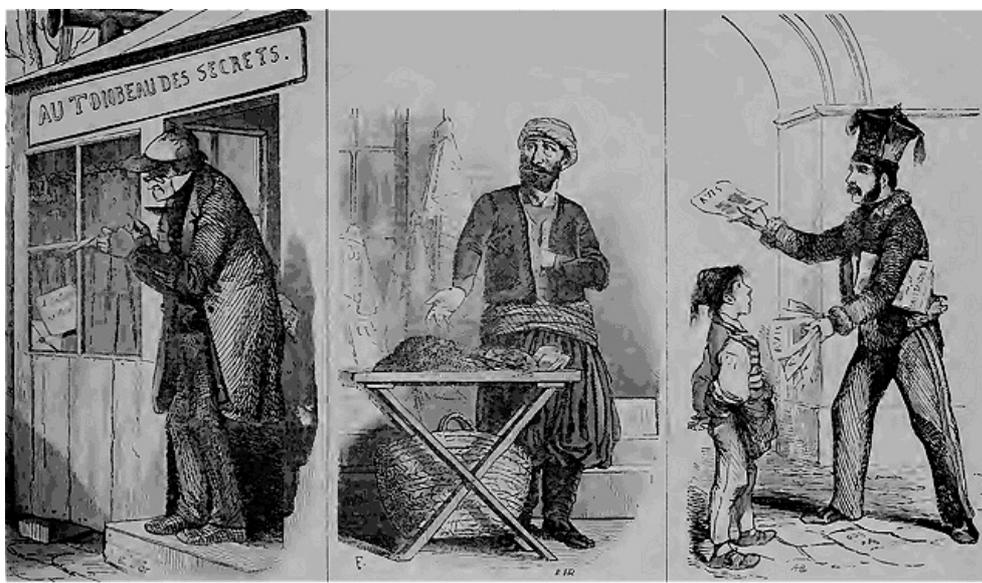


Les petites Industries du Marché des Innocents.



Le Marchand de Crimes. Le Marchand de Mort aux Rats. Le Marchand de Marrons.

L'un poursuit sa margot à coups de pierres, cet autre enfonce tout à coup sa tête dans le carreau de papier de la baraque, pour demander au bonhomme l'heure qu'il est ou le temps qu'il fait; un autre attache perfidement un des pans de l'échoppe à l'arrière du cabriolet stationné tout auprès. Le cabriolet part, arrachant, emportant, entraînant la frêle baraque, et le savetier et la pie engloutis sous les débris, sous les vieilles chaussures, aux éclats de rire des petits garnements, aux jurements impuissants du pauvre industriel, qui croit d'abord à un tremblement de terre, à un ouragan, à un cataclysme, au choc d'une comète, ou à toute autre grande perturbation de la nature. Qu'on le blâme donc après cela d'avoir le gamin en horreur et de l'accueillir à coups de lanière quand il s'approche un peu trop près de son établissement. Au demeurant et par suite de toutes ces catastrophes, la misérable échoppe du savetier, avec ses ais disloqués et mal joints, ses carreaux de papier percés en vasistas, sa toiture, souvent traînée dans le ruisseau, est ouverte à toutes les intempéries des saisons et laisse son hôte mal abrité dans la catégorie grelottante des industriels en plein vent.



L'Écrivain public.

Le Marchand de Dattes.

Le

Distributeur d'imprimés.

On en peut dire autant du marchand de marrons, son voisin, mais son voisin heureux. Quoiqu'il établisse son fourneau et son industrie dans l'enfoncement d'une porte, il n'en est pas moins exposé aux rafales de la bise, aux blancs tourbillons de la neige, aux ondées capricieuses de l'averse; il est vrai qu'il a pour se réchauffer son large brasier toujours ardent, auprès duquel le petit Savoyard vient dégourdir ses mains rougies et gonflées par la froidure. Le marchand de marrons a le cœur bon et compatissant, il laisse le pauvre enfant ranimer ses membres transis à la chaleur bienfaisante de son fourneau; on le voit même de temps en temps jeter quelques marrons brûlants dans le bonnet du petit exilé et lui fournir ainsi un déjeuner réparateur.

On peut ranger aussi parmi les industries en plein vent le marchand de pastilles du sérail, qui débite ses parfums orientaux sous une porte cochère de la rue Vivienne; sous quelques autres portes de la même rue on rencontre encore le marchand de montres à trente-cinq centimes, le marchand de couteaux à papier, la marchande de mètres; puis, sous le péristyle du Vaudeville, la papetière en plein vent; puis, à l'angle oriental de la place de la Bourse, le petit brocanteur marron qui revend sous la porte, sur les fenêtres, sur le trottoir de l'hôtel Bullion, les objets divers qu'il vient de se faire adjuger dans les salles d'enchères.

Puisque nous sommes dans le quartier de la Bourse, nous allons rencontrer sûrement ce petit homme rouge qui distribue aux passants des adresses de chapeliers, de bottiers, de tailleurs, etc., etc. Cet homme était né bien certainement pour être distributeur d'adresses; quelle dextérité! quelle prestesse de mouvements! il ne laisse pas passer un piéton sans lui mettre dans la main ses petits prospectus, et Dieu sait s'il en passe, et Dieu sait s'il en donne!... Il y a de la vocation, de l'art, dans cette distribution merveilleuse! Mais les passants n'apprécient pas à sa juste valeur le talent de cet artiste singulier, qui est par le fait la personnification moderne de l'antique et mythologique Renommée, aujourd'hui la déesse de la réclame et de l'annonce. Il n'a point pris le costume suranné et beaucoup trop léger de sa devancière aux cent voix, mais il s'est composé un uniforme spécial et ingénieusement allégorique: le pantalon et le gilet rouge de ce demi-dieu de la publicité, le forme conique de son chapeau, recommandent bien mieux que les éclats de la trompette le mérite éclatant de ses protégés et les qualités pyramidales de leurs marchandises.

Qui vient passer encore dans notre lanterne magique de la petite industrie errante? C'est le marchand de mottes à brûler, poussant devant lui son chantier ambulant; c'est le commissionnaire avec sa veste de velours et sa plaque de cuivre, serviteur public et universel; tantôt porte-faix robuste, il porte sur ses crochets tout le mobilier de la jeune grisette ou du pauvre surnuméraire; tantôt scieur de bois, il exerce son rude travail sur la voie publique, encombrant le trottoir et la chaussée des fragments de frêne et de peuplier, sans trop ménager les jambes des passants, mais réservant toujours fidèlement la plus grosse huche pour la portière qui lui procure la pratique; il est enfin discret messenger d'amour, et remplit les serviables fonctions du dieu Mercure en culotte de velours, en casquette et en gros souliers ferrés. Ce commissionnaire est aujourd'hui en concurrence avec le messenger parisien, autre commissionnaire qui ne diffère de son rival que par son costume de conducteur d'omnibus, et par sa

qualité d'industriel à couvert.

Sur les boulevards, nous rencontrons encore le marchand de dattes, honnête indigène faubourien qui se déguise en Turc pour prouver l'origine orientale, de sa marchandise; puis un autre industriel, chargé d'une espèce de carquois garni de cannes assorties, poursuit le passant, lui en met une dans la main, puis tend la sienne en réclamant 17 sous. Sur cent essais de ce genre, on lui rend quatre-vingt-dix-neuf fois sa canne. Un étudiant de première année, un apprenti commis de nouveautés, un jeune poète tragique arrivé, la veille, de Brives-la-Gaillarde, se laissent de temps en temps séduire par l'appât de ce merveilleux bon marché! Ils examinent d'un œil complaisant cet accessoire obligé d'un négligé fashionable; ils le touchent, le caressent de la main, observent la tête et le bout... le frappent sur l'asphalte, essaient de faire plier l'objet en négociation... mais fort souvent, au contraire du roseau de la fable, l'objet ne plie pas et rompt. «Voilà une canne vendue: payez les 17 sous, mon petit monsieur... Vous avait-on dit que la canne pliât?» Là dessus, le petit monsieur, honteux et confus, débourse la somme et poursuit sa promenade en faisant le beau avec ses deux fragments de canne dans les deux poches de son tweed indigène.



Le Savetier.

Voici enfin la cantinière parisienne, non pas celle qui va, les jours de revue, offrir son rogomme aux fantassins de la garnison, mais la cantinière de la garde nationale, celle qui parcourt, le soir, les postes nombreux où nos soldats-citoyens veillent à la sûreté publique, tandis que leur sûreté conjugale et privée est laissée à la grâce de Dieu! La cantinière nationale verse à l'époux jaloux l'oubli de ses craintes fâcheuses; au voltigeur tiède pour le service, l'amour de la patrouille et de la faction nocturne; au loustic de la compagnie, la verve et le don du calembour. Bref, sa ronde de nuit, assez lucrative, lui permet de rêver une honorable retraite pour ses vieux jours. Sa qualité de cuisinière citadine lui ferme les portes des Invalides, mais elle s'en console aisément en songeant qu'elle pourra, grâce à ses économies, épouser un tambour citoyen, ou bien acheter un petit fonds de cabaret à la barrière de la Chopinette.

Bulletin bibliographique.

Précis d'Histoire d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, ou Histoire du royaume-uni de la Grande-Bretagne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par P. ROLAND, auteur de l'Histoire de France abrégée et de l'Histoire d'Angleterre. 1 vol. in-12 de 780 pages.--Paris, 1844. Firmin Didot.

L'auteur de ce précis expose ainsi, dans sa préface, la méthode qu'il a cru devoir adopter:

«La philosophie de l'histoire étant encore loin d'arriver à des résultats d'une pleine évidence, nous avons dû, dans un ouvrage destiné à des esprits sans maturité et naïvement crédules, n'user de ses affirmations qu'avec la plus grande réserve.

«Il nous a semblé que, pour bien comprendre l'Angleterre, pour se rendre compte de sa vie, il fallait suivre non-seulement son histoire monarchique, royale pour ainsi dire, telle qu'on a coutume de la faire, telle que jadis nous l'avons nous-même écrite, mais encore l'histoire détaillée du chacune des trois grandes divisions de ce pays...

«Voulant faire un livre destiné surtout aux jeunes gens qui réfléchissent, mais qu'on peut laisser sans inconvénient entre les mains de leurs sœurs et de leurs plus jeunes frères, nous avons négligé dans notre récit, avec une attention sévère, mais sans affectation, tout ce qu'une mère tendre, parlant à sa fille,

aurait laissé dans l'ombre.

«Nous avons de plus retranché hardiment cette multitude de faits sans conséquence et de détails sans intérêt qui encombrant la mémoire sans éclairer l'intelligence, sans orner l'esprit ni féconder le cœur. Nous nous sommes de préférence attaché aux époques capitales et aux traits les plus caractéristiques de chacune de ces époques. Nous avons pris garde de ne pas sacrifier la connaissance des mœurs au récit des batailles, ni l'histoire de la nation à la biographie des rois. Nous avons essayé de faire voir l'unité, la continuité de la vie de l'Angleterre, alors même qu'elle était divisée en nations ennemies, et de montrer le rapport caché des événements en apparence les plus divers dans leur succession providentielle. Sans ce l'apport merveilleux, essentiel à connaître, l'histoire dépouillée de sa vie n'est plus qu'un froid catalogue de noms plus ou moins sonores, de dates plus ou moins insignifiantes.»

Le programme si sagement conçu, l'auteur du *Précis d'Histoire d'Angleterre* l'a rempli avec un zèle et un talent qui dénotent un esprit vraiment supérieur. Les documents dont il s'est servi, il les a puisés aux sources les plus nouvelles et les plus dignes de foi. Enfin le style de cette savante compilation se fait toujours remarquer par sa clarté, sa précision et son élégante simplicité. Toutes ces qualités réunies ne sont-elles pas suffisantes pour assurer à son ouvrage un succès populaire, et devons-nous craindre de nous tromper en lui prédisant que son *Précis*, adopté par l'Université, servira plus que tout autre livre de ce genre, à enseigner et à apprendre l'histoire d'Angleterre à la jeune génération que ces dernières années ont vue naître.

Voyage dans l'Inde et dans le golfe Persique, par l'Égypte et la mer Rouge; par V. FONTANIER, ancien élève de l'École Normale, vice-consul de France à Bassora. Première partie 1 vol. in-8.--Paris, 1844. *Paulin*, 7 fr. 50.

En 1834, M. V. Fontanier reçut l'ordre de se rendre dans le golfe Persique, afin de transmettre au gouvernement les renseignements qui lui étaient nécessaires sur les provinces méridionales de la Perse et de la Turquie. A cette époque on se préoccupait vivement des tentatives des Anglais pour s'ouvrir par la mer Rouge ou par la Syrie des communications plus promptes avec l'Inde. Déjà ils avaient envoyé de Bombay à Suez un bateau à vapeur, et le colonel Chesney recevait l'ordre de tenter la navigation de l'Euphrate. Depuis plusieurs années consécutives, la peste et le choléra désolaient la Babylonie et le littoral du golfe Persique; on avait voulu faire pénétrer dans ces provinces éloignées les innovations introduites par le sultan à Constantinople. Le vieux roi de Perse était mort, et son petit-fils venait de lui succéder; l'influence russe se trouvait en lutte, dans ce royaume, avec l'influence anglaise; on parlait vaguement d'expéditions contre les possessions britanniques de l'Inde. Enfin on ne connaissait que bien imparfaitement le commerce du golfe Persique et la position qu'y avaient prise les Anglais. «Recueillir et transmettre au gouvernement toutes les données qui pouvaient contribuer à l'éclairer sur ces questions, tel fut, dit M. V. Fontanier, le programme que je présentai moi-même de ma mission, et qu'adopta le ministre des affaires étrangères. Pour l'exécuter avec plus d'avantages, je me rendis d'abord à Londres, où j'étudiai les projets de communications avec l'Inde, puis je devais aller à Bombay par Suez, de Suez à Bassora, et, après un séjour plus ou moins prolongé, rentrer en France par Constantinople.» Le plan ne fut suivi qu'en partie: au lieu de traverser la Turquie, M. V. Fontanier revint dans l'Inde, où il fit une longue résidence, et il rentra en France par la route du Cap.

L'ouvrage de M. Fontanier n'est donc pas, comme son titre semble l'indiquer, une simple relation de voyage dans des pays encore peu connus; il a une importance plus grande et plus réelle; car, bien qu'il renferme quelques détails nouveaux sur la géographie du golfe Persique et sur les mœurs de ses habitants, il s'occupe spécialement de politique et de commerce. En l'analysant avec tout le soin qu'il mérite, nous essaierons de faire ressortir les conclusions principales que l'on peut en tirer.

M. Fontanier s'embarqua à Marseille pour Alexandrie, sur un brick gréco-ragusain, avec des saint-simoniens qui allaient joindre leur chef en Égypte. Pleins de ferveur et d'illusions, ses malheureux compagnons de traversée croyaient trouver la terre promise, et comprenaient peu le sentiment d'amertume avec lequel il les voyait se lancer au-devant de vaines déceptions. A peine arrivés, la population en haillons, les maisons en ruines, la terreur répandue sur tous les visages leur prouvèrent qu'ils n'avaient pas trouvé un nouvel Eldorado.--Quant à M. V. Fontanier, il savait à quoi s'en tenir sur l'Égypte et sur Mehemet-Ali, et il reconnut bientôt qu'il les avait aussi bien jugés de loin que de près. Il en trace donc un portrait qui ne ressemble en rien

à ceux que des panégyristes intéressés ou ignorants nous montrent avec tant de complaisance depuis plusieurs années. A l'en croire, Mehemet-Ali n'est qu'un habile charlatan et un tyran impitoyable, et l'Égypte, le plus pauvre et le plus malheureux de tous les pays gouvernés par un souverain absolu.

M. V. Fontanier résida fort peu de temps à Alexandrie et au Caire. Nommé vice-consul de Bassora, il dut, au mois de février 1833, songer à son départ pour l'Inde. Comme il ne pouvait quitter la mer Rouge qu'à la mousson favorable, au lieu de s'embarquer à Suez, il résolut de remonter le Nil, de voir Thèbes, et de s'embarquer sur le premier navire qu'il trouverait à Cosséir. Son séjour dans cette petite ville arabe lui fournit l'occasion de nous donner des renseignements pleins d'intérêt sur les agents de la Compagnie des Indes et sur la mauvaise organisation de la marine anglaise. «Chez les Anglais, dit-il, peuple dont la marine excite à un si haut degré l'envie des autres nations, il est bon de remarquer que les règlements maritimes sont très-imparfaits. Ils ont pillé quelques articles de nos belles ordonnances, emprunté quelques usages aux Hollandais, et ce mélange indigeste se nomme le code maritime de la Grande-Bretagne. Quand, passager sur leurs navires, je lisais leurs règlements, j'observais assez souvent que les cas les plus vulgaires n'étaient pas prévus; qu'on n'expliquait pas les règles de la discipline; qu'ordinairement il fallait joindre au texte des commentaires énonçant quelle était, en certaines circonstances, la pratique française ou la pratique hollandaise, laissant probablement au capitaine le choix de suivre l'une ou l'autre. Un des privilèges qui résultent de cette belle organisation, c'est la faculté donnée au propriétaire de mettre qui bon lui semble comme capitaine sur son navire; que la vie des passagers soit en péril, tant pis pour eux; que le bâtiment se perde, c'est l'affaire des compagnies d'assurance.»

Ces tristes réflexions, M. Fontanier n'eut que trop souvent sujet de les faire durant sa traversée du Cosséir à Bombay. Le navire portant pavillon britannique, sur lequel il avait pris passage, était commandé par un *nucoda*, ou capitaine asiatique, ex-maquignon métamorphosé en marin, dont l'ignorance et l'inexpérience fabuleuses firent courir plusieurs fois au *Mahomédié*, ainsi se nommait ce bâtiment, d'imminents dangers. A la vérité, il était sujet persan, et l'acte de navigation exige que les navires anglais soient commandés par des Anglais et appartiennent à des Anglais; sans cela ils ne peuvent montrer le pavillon britannique. Mais tous ces règlements sont bons pour l'Europe, et nul n'y songe dans l'Inde. On est bien certain qu'un croiseur anglais n'arrêtera pas des navires munis de papiers anglais; et, quant à ceux des autres nations, on ne craint pas qu'ils aient l'extravagance de se mêler, dans ces parages, de la police des mers. Au-delà du cap de Bonne-Espérance, une prudence cauteleuse leur est recommandée; les Anglais seuls ont droit d'agir comme s'ils étaient les grands douaniers et les grands inquisiteurs de l'univers.

Le pèlerinage de la Mecque avait amené à Cosséir une foule considérable de pèlerins et d'industriels, dont M. Fontanier étudiait chaque jour les mœurs et les coutumes. Il en retrouva d'autres à Djedda, où il relâcha. La ramazan touchait à sa fin; la fête du Courban-baïram allait commencer, et il vit successivement partir tous les pèlerins. D'abord il conçut le projet d'aller voir cette cérémonie; mais, bien qu'il parlât facilement une ou deux des langues nécessaires, il ne pouvait passer pour un Asiatique, et, comme on met à mort tout chrétien qui est découvert, il n'ambitionna pas le titre de martyr de la science. Il eut d'autant moins de regrets de ne pas s'être exposé à ce danger, qu'un Polonais, devenu mahométan, arriva à Djedda peu de jours après la cérémonie, et lui en donna tous les détails qu'il a eu le soin de rapporter dans son chapitre IV.

Le *Mahomédié* toucha encore à Oneida et à Moka, et cette double relâche permit à M. Fontanier de recueillir quelques renseignements nouveaux sur ces deux villes, leur commerce et les coutumes de leurs habitants; sur la navigation arabe dans la mer Rouge, le café d'Yémen, etc... Enfin il débarqua à Bombay, non sans avoir couru le risque de faire naufrage sur les rochers du fanal. M. Fontanier se loue beaucoup de l'hospitalité anglaise dans l'Inde. Cependant, à Bombay comme à Calcutta, les Français n'avaient pas encore regagné la confiance que lui avait fait perdre la publication des lettres de Jacquemont.--M. Fontanier ne parle pas de Bombay dans cette première partie, car il devait y revenir plus tard, et il n'eut alors ni le loisir ni les facilités nécessaires pour bien connaître cette ville. La mousson le retint prisonnier plus longtemps qu'il ne l'avait prévu. Tout en étudiant l'anglais, en mettant en ordre ses collections, en recueillant des matériaux précieux, il cherchait à s'instruire de la situation des pays qu'il était chargé d'observer. Ainsi il obtint des renseignements curieux sur la Perse et les provinces méridionales de la Turquie.

En se rendant par mer de Bombay à Bassora, M. Fontanier relâcha successivement à Bender-Abbaz et Ormuz, dont les ruines attestent encore

l'ancienne prospérité; puis il visita Bouchir, le port le plus important de la Perse, où il se fait un commerce considérable, la première cité orientale qu'il ait vue deux fois, et qui, à la seconde visite, ne lui ait pas paru plus misérable qu'à la première. Durant cette navigation, ayant reconnu que la traite se faisait dans l'Inde à bord même des navires anglais, il dénonça *le Mahomédié*, le bâtiment sur lequel il naviguait, comme ayant porté des esclaves de l'Inde à Bouchir; et il présenta au gouvernement français ses observations sur la traite qui se pratiquait journellement soit à Bombay et dans le golfe Persique, soit sur les navires arabes, soit sur ceux que protégeait le pavillon britannique. Le capitaine Laplace, commandant de *l'Arthémise*, lui répondit qu'il se trompait, et que le gouvernement anglais mettait un grand zèle à la répression de la traite; il lui citait enfin un capitaine de la marine de l'Inde qui avait été condamné à la déportation pour avoir acheté des nègres. Or, il faut lire, dans le chapitre VII, comment ce capitaine, nommé Hawkins, fut, après avoir entendu prononcer contre lui une condamnation injuste d'ailleurs, déporté à... Londres, où le roi lui accorda sa grâce et de l'avancement. Des explications fournies par M. Fontanier résulte la preuve évidente que, dans l'Inde, le traite du droit de visite, si sévèrement appliqué aux navigateurs français, ne l'est jamais aux bâtiments anglais.

Quand il arriva à Bassora, M. Fontanier ne put se dissimuler combien cette ville était décliné, depuis l'époque où il y était venu pour la première fois. «J'avais alors remarqué, dit-il, une certaine élégance dans les costumes, et une assez grande activité dans le commerce; on entendait ces cris et ce tumulte particuliers aux ports de mer. Un silence de mort avait succédé, et nous arrivâmes à la résidence anglaise sans avoir presque rencontré personne. La, encore, il y avait eu des changements; car le résident était parti pour habiter Bagdad, par crainte du climat de Bassora, et aussi par le désir de se rapprocher du pacha, qui a sur ce pays la suprême autorité. Ainsi, ce palais, ou plutôt cette espèce de forteresse ou j'avais vu, pour la première fois, des soldats de l'Inde, ou régnait tant de luxe et de mouvement, tombait en ruines et était désert. La factorerie française, jolie maison située un peu au delà, était dans un état plus pitoyable encore; partout on voyait des murs écroulés, et quelques rares boutiques étaient seules ouvertes dans un bazar où la foule se pressait dix années avant. Il est vrai que la peste et le choléra avaient récemment ravagé la ville; mais la cause principale de cette décadence était, comme partout en Turquie, le mode de gouvernement et d'administration.»

La situation des agents français et anglais à Bagdad et à Bassora; les préjugés qui règnent relativement à la France; la situation de l'ambassade française à Constantinople; les intrigues des agents anglais; la protection accordée par la France aux chrétiens, et la situation des chrétiens de Bagdad et de Bassora, tels sont les importants sujets que M. Fontanier traite dans les chapitres VIII, IX et X. On verra, en lisant ces chapitres, pourquoi les Asiatiques regardent les Anglais comme une race d'hommes supérieurs, l'Angleterre comme le premier pays du monde, et les autres nations comme des satellites de ce grand astre, des États auxquels il a imposé des traités ou une obéissance pareille à celle des rajahs dans l'Inde. Partout l'influence anglaise s'accroît aux dépens de l'influence française, et cependant «nos navires, dit M. Fontanier, sont tenus aussi bien qu'aucun de ceux que les Anglais montrent avec tant d'orgueil dans ces parages; nos commandants, plus instruits et moins brusques que les leurs, sont, pour les Asiatiques, d'un commerce plus agréable; et quand nos matelots vont à terre, leur premier soin n'est pas d'offenser la population par leur ivrognerie.» Les Anglais étaient tellement puissants à Bassora, lorsque M. Fontanier y arriva, que nul n'osa lui faire visite sans en avoir demandé permission à un Arménien nommé Agha-Barseigh, qui représentait le résident de la Compagnie, le colonel Taylor, et qui avait plus d'autorité réelle que le gouverneur lui-même; mais, à peine installé, M. Fontanier eut l'habileté et le courage de prouver que le consul du roi des Français n'était sous la protection de personne et ne reconnaissait pas de supérieur.

Dans l'opinion de M. Fontanier, une des causes les plus puissantes de notre influence, non-seulement en Asie, mais dans le monde entier, est que la France se trouve à la tête du catholicisme. «Je crois aussi, ajoute-t-il, que lorsque nous affichons à l'étranger les idées philosophiques et l'indifférence religieuse! nous y perdons de notre crédit... je crains que l'on ne se soit pas assez préoccupé de cette question, et qu'on n'ait trop facilement cédé à des difficultés passagères, à des convenances personnelles, quand on a permis à des non catholiques de diriger nos affaires avec le saint-siège; quels que soient leur talent, leur moralité et leur caractère, nous perdons, en les choisissant, de nos avantages à l'étranger. Ceux qui calomnient notre politique disent que la religion n'est pour nous qu'un prétexte d'intrigues; ce reproche n'est pas fondé. La religion est un lien social comme le sont la nationalité, la langue, l'origine commune. En protégeant les populations chrétiennes en Orient, le gouvernement Français n'a jamais fait que remplir un devoir, car elles existaient avant qu'il y établit

des relations. Il n'a pas essayé d'en créer. L'Angleterre et la Prusse viennent d'agir d'après d'autres principes, en nommant un évêque à Jérusalem; il n'y a pas là de population protestante, et l'établissement d'un évêque tend à en former. Cet acte est une violation des plus manifestes du droit des nations, et il y a lieu de s'étonner qu'il n'ait été le sujet d'aucune remontrance. Quand le ministre des affaires étrangères est de la religion dominante, on peut attribuer son inaction à un sentiment de tolérance; mais, s'il est protestant, chacun a droit de supposer qu'il a sacrifié l'intérêt national à ses sentiments religieux; qu'il a été influencé par son zèle pour le protestantisme plus que par son devoir de citoyen.»

Le gouvernement de Bassora, les officiers de son administration, sa justice, ses mollahs, ses banquiers, son agriculture, ses produits, son commerce, ses dattes et ses chevaux, son administration, la nature et le caractère de ses impôts, la manière de les prélever, ont fourni à M. Fontanier la matière de trois chapitres remplis de faits aussi nouveaux que curieux. Le chapitre suivant renferme l'histoire de l'expédition du colonel Chesney, arrivé à Bassora le 17 juin 1836. Bien que le passage par Suez ait été adopté, on lira avec un vif intérêt les détails que donne M. Fontanier sur cette tentative hardie, qui avait pour but d'établir des communications directes et suivies entre l'Angleterre et l'Inde par l'Euphrate. Elle restera dans l'histoire des voyages comme un exemple d'une singulière audace, et aussi comme une preuve de la ténacité et de la prévoyance du gouvernement britannique.

Le climat de Bassora est très-malsain: la moitié des Européens qui sont venus s'établir dans cette ville y a succombé, et trois personnes seulement, de mémoire d'homme, n'ont pas été obligées de fuir après une courte résidence. La chaleur est telle que l'on passe une grande partie du jour dans une espèce de cave que l'on nomme *sarrap*. «Là, dit M. Fontanier, on resterait dans une inaction complète s'il ne fallait combattre les moustiques qui y cherchent aussi un abri. Le sommeil même n'est pas permis, car si on repose trop longtemps sur un matelas, il s'échauffe, et cause une vive irritation. Transpirer et boire de l'eau, telle serait la seule occupation, s'il n'était d'usage d'y recevoir des visites. Le soir, la nuit et le matin, la température est fort agréable; on passe le temps sur les terrasses, où l'on dort.» M. Fontanier, étant tombe malade à son tour, se vit obligé de changer de résidence. Il se rendit à Bagdad avec le colonel Chesney, et ce voyage nous a valu un chapitre sur Asker-Pacha, le gouvernement du Davoud-Pacha, le commerce et l'industrie de cette ville fameuse, dont la décadence extraordinaire frappa M. Fontanier. Après un court séjour, les deux voyageurs, redescendant l'Euphrate avec le bateau à vapeur le *Hugh-Lindsay*, rentraient à Bassora.

Cependant M. Fontanier avait cru devoir solliciter son rappel. Les observations sur lesquelles on avait cru devoir appeler son attention étaient terminées, et il redoutait pour lui-même les dangers du climat; enfin, la solitude à laquelle il avait été condamné pendant deux années commençait à lui sembler intolérable. Ce fut avec un vif sentiment de joie qu'il reçut l'ordre de se rendre à Bagdad. Sa dernière visite fut pour Sarcoch-Pacha, frère du pacha de Bagdad. Le passage suivant, qui termine le premier volume, nous dispensera d'insister sur l'état actuel de l'administration turque: «Je le trouvai dans une grande colère, dit-il, parce que les gens requis pour remorquer le bateau ne s'étaient pas encore présentés, et l'eau-de-vie qu'il buvait pour se distraire ne le calmait pas; il ne parlait de rien moins que d'entrer en ville et de couper la tête au gouverneur, qu'il accusait du retard. Il était homme à exécuter sa menace, car il n'avait pas agi autrement avec un muzzelim qui lui avait refusé environ 800 fr.

Je prolongeai donc ma visite assez longtemps pour qu'il pût s'enivrer complètement, et alors on le porta dans son bateau; la marée étant venue, toutes les barques partirent, et la ville se trouva en paix. Sarcoch-Pacha était d'abord marmiton d'un régiment à Constantinople, et divertissait ses camarades par son ivrognerie. Le sultan Mahmoud le prit en amitié pour ce fait, et lui donna un avancement rapide. Ayant voulu le nommer pacha s'il promettait de ne plus boire, cette condition fut refusée; le Grand Seigneur, charmé de tant d'héroïsme, le nomma pacha: en lui permettant de s'enivrer, ce qu'il ne négligea jamais; de là lui venait son nom de *Sarcoch* ivrogne: il n'en était pas médiocrement fier, et me raconta comment on le lui avait donné.»

Pendant les derniers temps de son séjour à Bassora. M. Fontanier fut témoin de l'expédition qu'Ali-Riza, pacha de Bagdad, entreprit contre Mohamera, et qui, avec le pillage plus récent de Klerbelah, est le principal grief de la Perse contre la Porte Ottomane. Personne mieux que lui n'en connut les motifs et les circonstances, aussi lui a-t-il consacré un chapitre entier. Cette expédition se termina, comme on sait, par le sac de Mohamera. Les troupes, dit M. Fontanier, ne rencontrant point d'obstacles, étaient entrées dans la ville avant

que l'ordre en eût été donné. Chacun s'était mis aussitôt en quête de butin: si l'on a exagéré le nombre des victimes, je suis certain du moins qu'on n'a pas pu exagérer le pillage, car tout fut saisi par les soldats, qui s'emparèrent des femmes et des enfants; quand il n'y eut plus rien à prendre, le pacha et ses troupes se donnèrent le plaisir de brûler la ville. Je ne veux point rapporter en détail les horreurs qui furent commises; mais pour montrer quel sens ces barbares attachent aux opérations militaires, je rapporterai un fait caractéristique. La ville avait été prise sans qu'on l'eût attaquée, et un tailleur, ignorant peut-être un si grand événement, travaillait dans sa boutique. Un des vainqueurs l'aperçut, se précipita sur lui, le traîna devant le pacha, et on lui fit administrer une rude bastonnade pour le punir de sa confiance. «Comment, scélérat! lui disait-on, un vizir se dérange, se fatigue, vient de Bagdad assiéger et prendre la ville, et tu couds tranquillement!» On accusait le pacha d'être d'un caractère trop doux; il aurait dû faire couper la tête au tailleur.»

A peine eut-il paru en France, l'important et curieux ouvrage que nous venons d'analyser a été traduit en anglais. Nous apprenons que la traduction paraîtra à Londres sous peu de jours.



Le Bal des Chiens.--Caricature par Cham.
--Voir le dernier numéro de l'*Illustration*, p. 41.

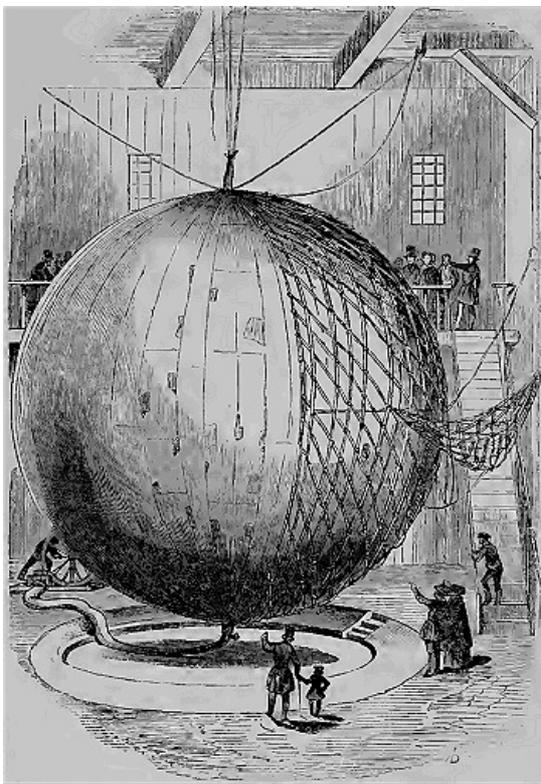
Inventions nouvelles.

AEROSTAT MÉTALLIQUE.

Il est bien certain que les aérostats doivent, comme les vaisseaux, trouver leur point d'appui dans le milieu où ils naviguent; mais il y a entre l'eau et l'air des différences telles que les principes hydrostatiques ne peuvent s'appliquer que très-imparfaitement à la direction des aérostats. Ainsi le vaisseau ne plonge qu'en partit! dans l'eau; le ballon est complètement immergé dans l'atmosphère; le vaisseau trouve, pour résister aux vents contraires, son point d'appui dans le liquide; un ballon pourra difficilement se servir de l'air même pour résister à la violence de l'air. Les conditions de navigation sont partout les mêmes, le liquide a la même densité, les courants ont une direction connue et qui ne varie pas: dans l'air, à mesure qu'on s'éloigne de la terre, la densité du milieu diminue, il se produit des courants qui changent probablement avec chaque couche d'air; le gaz contenu dans le ballon dont la pesanteur spécifique, à terre, a pu déterminer l'ascension devient, lui-même un élément de danger si on ne peut, à propos, lui donner issue.

Depuis l'invention due aux frères *Mongolfier*, d'Annonay, qui, les premiers, s'élevèrent dans les airs, au moyen d'un aérostat, on ne peut nier les nombreuses améliorations qui sont venues perfectionner leur découverte. Les gaz ont remplacé l'air échauffé et dilaté: les enveloppes sont plus solides, le parachute éloigne une partie des dangers que couraient les aéronautes. Mais là se bornent, du moins jusqu'à présent, les perfectionnements. Est-on parvenu à se diriger dans l'air? Non, et c'est là l'écueil contre lequel sont venus se briser les plus intrépides expérimentateurs. Disons pourtant que les ballons ont été d'un grand secours pour l'étude des sciences physiques, que des hommes d'un immense savoir, MM. Biot et Gay-Lussac, ont été recueillir à près de deux lieues de la terre l'air dont leur ballon traversait les couches, et qu'ils ont étudié à cette hauteur divers phénomènes électriques et magnétiques.

Le ballon dont nous avons à entretenir aujourd'hui nos lecteurs est destiné à résoudre certaines questions de



Ballon en cuivre.

physique générale, et certainement, dans la pensée du constructeur, à aborder celle de la direction des aérostats. Quoi qu'il en soit, c'est seulement au point de vue de la science que M. Arago a bien voulu lui servir de parrain à l'Institut.

Cet aérostat est complètement composé de feuilles de cuivre d'un huitième de millimètre d'épaisseur. La première idée de la construction des ballons métalliques a été émise par Lans en 1760, et après lui par Guyton de Morveau en 1784. C'est le petit-fils d'un des savants les plus illustres de notre temps, M. Marey-Monge, qui vient de la réaliser.--Les feuilles de cuivre, réunies par bandes, comme les côtes d'un melon, ont été soudées par l'ingénieux procédé dû à M. le comte Desbassyns de Richemont (Ce procédé consiste à fondre la soudure au moyen de la flamme du gaz hydrogène dirigée sur le métal; c'est ainsi qu'on obtient

aujourd'hui la réunion immédiate du plomb par la fusion des deux bords de la pièce sans emploi de soudure.) Les soudures de ce ballon ont un développement de 1,500 mètres. L'aérostat a 10 mètres de diamètre et pèse 400 kilogrammes, il contiendra 50 kilogrammes de gaz hydrogène.

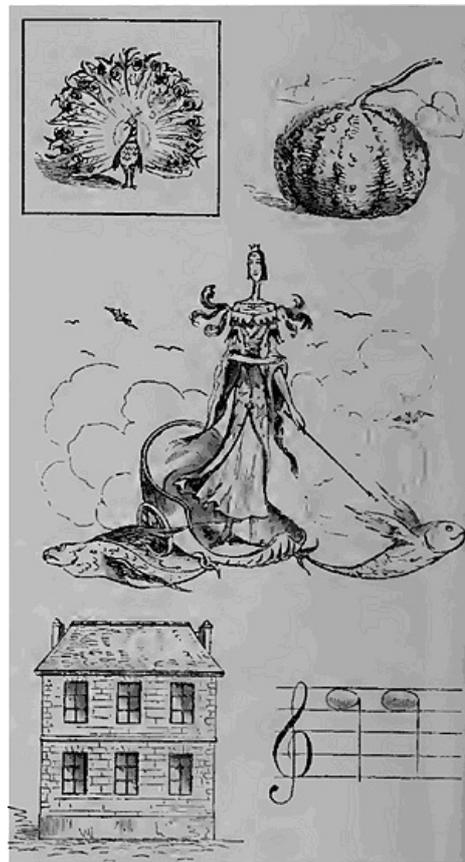
Ce ballon doit servir à une ascension que fera prochainement un aéronaute bien connu, M. Dupuis-Delcourt. Le but que s'est proposé M. Marey-Monge est, comme nous l'avons dit plus haut, de réaliser ses idées sur l'application des moyens d'impulsion et de direction à donner aux aérostats: il a développé son système dans un mémoire soumis à l'Académie. Comme cet aérostat métallique ne donnera pas lieu à une continuelle déperdition d'hydrogène, ainsi que le font les ballons en étoffe, il pourra séjourner longtemps dans l'air et servir à l'étude de la direction des courants atmosphériques constants. Ce ballon pourra, de plus, décider la question de savoir s'il est possible de prévenir la grêle. On sait que ce phénomène si dangereux est dû à l'électricité des nuages. Si on parvient à décharger les nuages de leur électricité, le phénomène n'est plus possible. Par sa nature le nouveau ballon étant susceptible de rester longtemps suspendu dans l'atmosphère, si on le met par un fil métallique en communication avec le sol, il enlèvera complètement aux nuages qui l'approcheront leur électricité, et on aura ainsi fait disparaître un des plus grands fléaux de l'agriculture.

On conçoit dès lors tout l'intérêt qui s'attache à ces expériences, et nous ne pouvons que faire des vœux pour qu'elles soient couronnées d'un plein succès et que les noms de MM. Marey-Monge et Dupuis-Delcourt soient associés à ceux des hommes utiles et recommandables de notre siècle.

Rébus.

EXPLICATION DU DERNIER RÉBUS:

C'est un grand souci, de chaque côté de la Manche que la reine Pomaré.



*** END OF THE PROJECT GUTENBERG EBOOK L'ILLUSTRATION, NO. 0056, 23 MARS 1844

Updated editions will replace the previous one—the old editions will be renamed.

Creating the works from print editions not protected by U.S. copyright law means that no one owns a United States copyright in these works, so the Foundation (and you!) can copy and distribute it in the United States without permission and without paying copyright royalties. Special rules, set forth in the General Terms of Use part of this license, apply to copying and distributing Project Gutenberg™ electronic works to protect the PROJECT GUTENBERG™ concept and trademark. Project Gutenberg is a registered trademark, and may not be used if you charge for an eBook, except by following the terms of the trademark license, including paying royalties for use of the Project Gutenberg trademark. If you do not charge anything for copies of this eBook, complying with the trademark license is very easy. You may use this eBook for nearly any purpose such as creation of derivative works, reports, performances and research. Project Gutenberg eBooks may be modified and printed and given away—you may do practically ANYTHING in the United States with eBooks not protected by U.S. copyright law. Redistribution is subject to the trademark license, especially commercial redistribution.

START: FULL LICENSE
THE FULL PROJECT GUTENBERG LICENSE
PLEASE READ THIS BEFORE YOU DISTRIBUTE OR USE THIS WORK

To protect the Project Gutenberg™ mission of promoting the free distribution of electronic works, by using or distributing this work (or any other work associated in any way with the phrase “Project Gutenberg”), you agree to comply with all the terms of the Full Project Gutenberg™ License available with this file or online at www.gutenberg.org/license.

Section 1. General Terms of Use and Redistributing Project Gutenberg™ electronic works

1.A. By reading or using any part of this Project Gutenberg™ electronic work, you indicate that you have read, understand, agree to and accept all the terms of this license and intellectual property (trademark/copyright) agreement. If you do not agree to abide by all the terms of this agreement, you must cease using and return or destroy all copies of Project Gutenberg™ electronic works in your possession. If you paid a fee for obtaining a copy of or access to a Project Gutenberg™ electronic work and you do not agree to be bound by the terms of this agreement, you may obtain a refund from the person or entity to whom you paid the fee as set forth in paragraph 1.E.8.

1.B. "Project Gutenberg" is a registered trademark. It may only be used on or associated in any way with an electronic work by people who agree to be bound by the terms of this agreement. There are a few things that you can do with most Project Gutenberg™ electronic works even without complying with the full terms of this agreement. See paragraph 1.C below. There are a lot of things you can do with Project Gutenberg™ electronic works if you follow the terms of this agreement and help preserve free future access to Project Gutenberg™ electronic works. See paragraph 1.E below.

1.C. The Project Gutenberg Literary Archive Foundation ("the Foundation" or PGLAF), owns a compilation copyright in the collection of Project Gutenberg™ electronic works. Nearly all the individual works in the collection are in the public domain in the United States. If an individual work is unprotected by copyright law in the United States and you are located in the United States, we do not claim a right to prevent you from copying, distributing, performing, displaying or creating derivative works based on the work as long as all references to Project Gutenberg are removed. Of course, we hope that you will support the Project Gutenberg™ mission of promoting free access to electronic works by freely sharing Project Gutenberg™ works in compliance with the terms of this agreement for keeping the Project Gutenberg™ name associated with the work. You can easily comply with the terms of this agreement by keeping this work in the same format with its attached full Project Gutenberg™ License when you share it without charge with others.

1.D. The copyright laws of the place where you are located also govern what you can do with this work. Copyright laws in most countries are in a constant state of change. If you are outside the United States, check the laws of your country in addition to the terms of this agreement before downloading, copying, displaying, performing, distributing or creating derivative works based on this work or any other Project Gutenberg™ work. The Foundation makes no representations concerning the copyright status of any work in any country other than the United States.

1.E. Unless you have removed all references to Project Gutenberg:

1.E.1. The following sentence, with active links to, or other immediate access to, the full Project Gutenberg™ License must appear prominently whenever any copy of a Project Gutenberg™ work (any work on which the phrase "Project Gutenberg" appears, or with which the phrase "Project Gutenberg" is associated) is accessed, displayed, performed, viewed, copied or distributed:

This eBook is for the use of anyone anywhere in the United States and most other parts of the world at no cost and with almost no restrictions whatsoever. You may copy it, give it away or re-use it under the terms of the Project Gutenberg License included with this eBook or online at www.gutenberg.org. If you are not located in the United States, you will have to check the laws of the country where you are located before using this eBook.

1.E.2. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is derived from texts not protected by U.S. copyright law (does not contain a notice indicating that it is posted with permission of the copyright holder), the work can be copied and distributed to anyone in the United States without paying any fees or charges. If you are redistributing or providing access to a work with the phrase "Project Gutenberg" associated with or appearing on the work, you must comply either with the requirements of paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 or obtain permission for the use of the work and the Project Gutenberg™ trademark as set forth in paragraphs 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.3. If an individual Project Gutenberg™ electronic work is posted with the permission of the copyright holder, your use and distribution must comply with both paragraphs 1.E.1 through 1.E.7 and any additional terms imposed by the copyright holder. Additional terms will be linked to the Project Gutenberg™ License for all works posted with the permission of the copyright holder found at the beginning of this work.

1.E.4. Do not unlink or detach or remove the full Project Gutenberg™ License terms from this work, or any files containing a part of this work or any other work associated with Project Gutenberg™.

1.E.5. Do not copy, display, perform, distribute or redistribute this electronic work, or any part of this electronic work, without prominently displaying the sentence set forth in paragraph 1.E.1 with active links or immediate access to the full terms of the Project Gutenberg™ License.

1.E.6. You may convert to and distribute this work in any binary, compressed, marked up, nonproprietary or proprietary form, including any word processing or hypertext form. However, if you provide access to or distribute copies of a Project Gutenberg™ work in a format other than "Plain Vanilla ASCII" or other format used in the official version posted on the official Project Gutenberg™ website (www.gutenberg.org), you must, at no additional cost, fee or expense to the user, provide a copy, a means of exporting a copy, or a means of obtaining a copy upon request, of the work in its original "Plain Vanilla ASCII" or other form. Any alternate format must include the full Project Gutenberg™ License as specified in

paragraph 1.E.1.

1.E.7. Do not charge a fee for access to, viewing, displaying, performing, copying or distributing any Project Gutenberg™ works unless you comply with paragraph 1.E.8 or 1.E.9.

1.E.8. You may charge a reasonable fee for copies of or providing access to or distributing Project Gutenberg™ electronic works provided that:

- You pay a royalty fee of 20% of the gross profits you derive from the use of Project Gutenberg™ works calculated using the method you already use to calculate your applicable taxes. The fee is owed to the owner of the Project Gutenberg™ trademark, but he has agreed to donate royalties under this paragraph to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation. Royalty payments must be paid within 60 days following each date on which you prepare (or are legally required to prepare) your periodic tax returns. Royalty payments should be clearly marked as such and sent to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation at the address specified in Section 4, "Information about donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation."
- You provide a full refund of any money paid by a user who notifies you in writing (or by e-mail) within 30 days of receipt that s/he does not agree to the terms of the full Project Gutenberg™ License. You must require such a user to return or destroy all copies of the works possessed in a physical medium and discontinue all use of and all access to other copies of Project Gutenberg™ works.
- You provide, in accordance with paragraph 1.F.3, a full refund of any money paid for a work or a replacement copy, if a defect in the electronic work is discovered and reported to you within 90 days of receipt of the work.
- You comply with all other terms of this agreement for free distribution of Project Gutenberg™ works.

1.E.9. If you wish to charge a fee or distribute a Project Gutenberg™ electronic work or group of works on different terms than are set forth in this agreement, you must obtain permission in writing from the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the manager of the Project Gutenberg™ trademark. Contact the Foundation as set forth in Section 3 below.

1.F.

1.F.1. Project Gutenberg volunteers and employees expend considerable effort to identify, do copyright research on, transcribe and proofread works not protected by U.S. copyright law in creating the Project Gutenberg™ collection. Despite these efforts, Project Gutenberg™ electronic works, and the medium on which they may be stored, may contain "Defects," such as, but not limited to, incomplete, inaccurate or corrupt data, transcription errors, a copyright or other intellectual property infringement, a defective or damaged disk or other medium, a computer virus, or computer codes that damage or cannot be read by your equipment.

1.F.2. LIMITED WARRANTY, DISCLAIMER OF DAMAGES - Except for the "Right of Replacement or Refund" described in paragraph 1.F.3, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, the owner of the Project Gutenberg™ trademark, and any other party distributing a Project Gutenberg™ electronic work under this agreement, disclaim all liability to you for damages, costs and expenses, including legal fees. YOU AGREE THAT YOU HAVE NO REMEDIES FOR NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, BREACH OF WARRANTY OR BREACH OF CONTRACT EXCEPT THOSE PROVIDED IN PARAGRAPH 1.F.3. YOU AGREE THAT THE FOUNDATION, THE TRADEMARK OWNER, AND ANY DISTRIBUTOR UNDER THIS AGREEMENT WILL NOT BE LIABLE TO YOU FOR ACTUAL, DIRECT, INDIRECT, CONSEQUENTIAL, PUNITIVE OR INCIDENTAL DAMAGES EVEN IF YOU GIVE NOTICE OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGE.

1.F.3. LIMITED RIGHT OF REPLACEMENT OR REFUND - If you discover a defect in this electronic work within 90 days of receiving it, you can receive a refund of the money (if any) you paid for it by sending a written explanation to the person you received the work from. If you received the work on a physical medium, you must return the medium with your written explanation. The person or entity that provided you with the defective work may elect to provide a replacement copy in lieu of a refund. If you received the work electronically, the person or entity providing it to you may choose to give you a second opportunity to receive the work electronically in lieu of a refund. If the second copy is also defective, you may demand a refund in writing without further opportunities to fix the problem.

1.F.4. Except for the limited right of replacement or refund set forth in paragraph 1.F.3, this work is provided to you 'AS-IS', WITH NO OTHER WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO WARRANTIES OF MERCHANTABILITY OR FITNESS FOR ANY PURPOSE.

1.F.5. Some states do not allow disclaimers of certain implied warranties or the exclusion or limitation of certain types of damages. If any disclaimer or limitation set forth in this

agreement violates the law of the state applicable to this agreement, the agreement shall be interpreted to make the maximum disclaimer or limitation permitted by the applicable state law. The invalidity or unenforceability of any provision of this agreement shall not void the remaining provisions.

1.F.6. INDEMNITY - You agree to indemnify and hold the Foundation, the trademark owner, any agent or employee of the Foundation, anyone providing copies of Project Gutenberg™ electronic works in accordance with this agreement, and any volunteers associated with the production, promotion and distribution of Project Gutenberg™ electronic works, harmless from all liability, costs and expenses, including legal fees, that arise directly or indirectly from any of the following which you do or cause to occur: (a) distribution of this or any Project Gutenberg™ work, (b) alteration, modification, or additions or deletions to any Project Gutenberg™ work, and (c) any Defect you cause.

Section 2. Information about the Mission of Project Gutenberg™

Project Gutenberg™ is synonymous with the free distribution of electronic works in formats readable by the widest variety of computers including obsolete, old, middle-aged and new computers. It exists because of the efforts of hundreds of volunteers and donations from people in all walks of life.

Volunteers and financial support to provide volunteers with the assistance they need are critical to reaching Project Gutenberg™'s goals and ensuring that the Project Gutenberg™ collection will remain freely available for generations to come. In 2001, the Project Gutenberg Literary Archive Foundation was created to provide a secure and permanent future for Project Gutenberg™ and future generations. To learn more about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation and how your efforts and donations can help, see Sections 3 and 4 and the Foundation information page at www.gutenberg.org.

Section 3. Information about the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

The Project Gutenberg Literary Archive Foundation is a non-profit 501(c)(3) educational corporation organized under the laws of the state of Mississippi and granted tax exempt status by the Internal Revenue Service. The Foundation's EIN or federal tax identification number is 64-6221541. Contributions to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation are tax deductible to the full extent permitted by U.S. federal laws and your state's laws.

The Foundation's business office is located at 809 North 1500 West, Salt Lake City, UT 84116, (801) 596-1887. Email contact links and up to date contact information can be found at the Foundation's website and official page at www.gutenberg.org/contact

Section 4. Information about Donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation

Project Gutenberg™ depends upon and cannot survive without widespread public support and donations to carry out its mission of increasing the number of public domain and licensed works that can be freely distributed in machine-readable form accessible by the widest array of equipment including outdated equipment. Many small donations (\$1 to \$5,000) are particularly important to maintaining tax exempt status with the IRS.

The Foundation is committed to complying with the laws regulating charities and charitable donations in all 50 states of the United States. Compliance requirements are not uniform and it takes a considerable effort, much paperwork and many fees to meet and keep up with these requirements. We do not solicit donations in locations where we have not received written confirmation of compliance. To SEND DONATIONS or determine the status of compliance for any particular state visit www.gutenberg.org/donate.

While we cannot and do not solicit contributions from states where we have not met the solicitation requirements, we know of no prohibition against accepting unsolicited donations from donors in such states who approach us with offers to donate.

International donations are gratefully accepted, but we cannot make any statements concerning tax treatment of donations received from outside the United States. U.S. laws alone swamp our small staff.

Please check the Project Gutenberg web pages for current donation methods and addresses. Donations are accepted in a number of other ways including checks, online payments and credit card donations. To donate, please visit: www.gutenberg.org/donate

Section 5. General Information About Project Gutenberg™ electronic works

Professor Michael S. Hart was the originator of the Project Gutenberg™ concept of a library of electronic works that could be freely shared with anyone. For forty years, he produced and

distributed Project Gutenberg™ eBooks with only a loose network of volunteer support.

Project Gutenberg™ eBooks are often created from several printed editions, all of which are confirmed as not protected by copyright in the U.S. unless a copyright notice is included. Thus, we do not necessarily keep eBooks in compliance with any particular paper edition.

Most people start at our website which has the main PG search facility: www.gutenberg.org.

This website includes information about Project Gutenberg™, including how to make donations to the Project Gutenberg Literary Archive Foundation, how to help produce our new eBooks, and how to subscribe to our email newsletter to hear about new eBooks.